

2012, année de l'eau

Adour garonne

REVUE DE L'AGENCE DE L'EAU



Page 24

**Le traitement des effluents
vinicoles en Gironde**



Page 28

**Dordogne :
l'eau mise en scène**



Page 30

**Objectif : relever les défis
mondiaux de l'eau**

sommaire

4

repères

- 4 Durban : mieux lutter contre le changement climatique
- 5 Zoom sur trois redevances versées par les collectivités locales
- 6 22 mars, journée mondiale de l'eau
- 7 Le milieu marin du Golfe de Gascogne : en bon état d'ici 2020

9

milieux aquatiques

- 9 Adour-Garonne : focus sur la qualité des eaux

12

prospective

- 12 Eau et urbanisme, l'exemple du SCoT Sud Corrèze
- 13 L'avenir des structures collectives d'irrigation

24

acteurs de l'eau

- 24 Le traitement des effluents vinicoles en Gironde
- 27 Deux SAGE en cours de révision en Adour-Garonne
- 28 Haute Dordogne : l'eau mise en scène
- 29 Protéger la ressource destinée à l'alimentation en eau potable

30

planète bleue

- 30 Objectif : relever les défis mondiaux de l'eau



© Andrey Kiselev-Fotolia.com

15 dossier

2012, année de l'eau

2012 "année européenne de l'eau", déclinera l'or bleu à l'échelle planétaire, tant les événements et les manifestations sur ce thème sont nombreux. Le premier est le 6^e Forum mondial de l'eau (FME) à Marseille, mais aussi le Forum alternatif mondial de l'eau (FAME), également à Marseille. Pour l'Agence, au-delà de sa présence au FME, 2012 sera aussi l'année de "Eau – L'expo" qui occupe l'espace des expositions temporaires du Muséum de Toulouse de février à fin décembre. Ce dossier reprend les points forts de cette année sur l'eau et les moyens pour notre Agence de s'impliquer dans cette actualité.

Dossier coordonné par François Simonet



DIRECTEUR DE PUBLICATION : MARC ABADIE - RÉDACTRICE EN CHEF : MARIE-MARTINE GALAUP.

COMITÉ DE RÉDACTION : MARC ABADIE, VALÉRIE BAYCHE, MARIE-MARTINE GALAUP, BERNADETTE MAUVAIS ET FRANÇOIS SIMONET

MISE EN PAGES : OGHAM (n° 1519) NORME ISO 14001 - PHOTOS : LAURE FONS-FOTOLIA.COM, PHOTODISC, VIRÉES DU SANCY, 1001 FONTAINES

IMPRESSION : DELORT (IMPRIMERIE BÉNÉFICIAIRE DU LABEL ISO 14001). IMPRIMÉ SUR PAPIER ENTièrement RECYCLÉ, AVEC DES ENCREs À BASE D'HUILES VÉGÉTALES ET UN MOUILLAGE SANS ALCOOL - 15 500 EXEMPLAIRES - DÉPÔT LÉGAL : MARS 2012 - ISSN : 0758-74-81

ABONNEMENT GRATUIT : AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE (christine.dugrenier@eau-adour-garonne.fr)

Pierre Augey

Maire de Fargues de Langon, conseiller général de la Gironde, président de la commission "Relations internationales" du comité de bassin.



2012, une année sous le signe de l'eau

2 012 sera riche en événements, tant aux niveaux national qu'international. En mars, cap sur Marseille qui accueille le **6^e Forum Mondial de l'Eau**.

Événement de portée planétaire, ce Forum mobilisera tous les acteurs de l'eau. Forum des solutions, il devra favoriser un grand pas en avant pour résoudre les problèmes de l'eau à l'échelle mondiale et atteindre les Objectifs du Millénaire. Notre comité de bassin et notre Agence y seront présents et organiseront un colloque sur la démarche prospective en réponse aux changements globaux, dont ceux du climat.

En matière de solidarité internationale, **beaucoup reste à faire**. Ainsi, les comités de bassins français vont s'engager concrètement le 16 mars prochain à Marseille, au côté du Réseau international des organismes de bassin. De nombreuses collectivités d'Adour-Garonne ont anticipé en signant le pacte d'Istanbul.

Cette année, l'eau sera déclinée partout : 3^e Conférence européenne de l'eau au printemps, semaine européenne verte dédiée à l'eau fin mai, publication par l'Agence européenne pour l'environnement de son rapport "État de l'eau en Europe", ...

Notre bassin ne sera pas en reste. Pour sensibiliser les citoyens du sud-ouest, une exposition sur l'eau vient d'être inaugurée au Muséum de Toulouse. Réalisée par l'Agence, la ville de Toulouse et la CUGT, en partenariat avec EDF, elle a reçu le label FME. Elle sera visible jusqu'à la fin de l'année. Cette année, l'Agence attribuera ses trophées de l'eau à des projets artistiques innovants, exemplaires dans l'expression de la solidarité entre les hommes en matière d'accès à l'eau.

Je souhaite donc que 2012, année de l'eau, soit source de progrès tant dans notre pays que dans le monde entier pour que **le droit à l'eau devienne enfin une réalité**. ☐



Durban : mieux lutter contre le changement climatique

Les représentants des 195 pays participant à la 17^e conférence des Nations Unies sur le changement climatique (CNUCC) à Durban (Afrique du Sud), ont adopté à l'unanimité des décisions pour renforcer le régime multilatéral de lutte contre le réchauffement climatique.

MARIE-MARTINE GALAUP - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



© DigitalVision

Premier constat : l'Union Européenne ne représentant que 11 % des émissions mondiales, seul l'engagement de toutes les grandes économies, au premier rang desquels se trouvent les Etats-Unis et la Chine, permettrait de contenir la hausse de la température mondiale. La voie est désormais ouverte.

Une feuille de route commune

Malgré les réticences initiales de certains pays émergents et de plusieurs grandes puissances industrielles sur le principe d'un tel accord, sa nature juridique, sa date d'adoption et de mise en place, la dynamique insufflée par l'Europe a permis de conduire les grands pays émetteurs à faire évoluer leur position. Alors que s'approche le 31 décembre 2012, terme de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, Durban a permis de préserver le seul cadre multilatéral juridiquement contraignant

de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en lançant la feuille de route pour un accord plus large et plus ambitieux, incluant tous les pays. La seconde période de Kyoto entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013. L'accord global qui aura force légale, devra être conclu d'ici 2015 et entrer en vigueur au plus tard à compter de 2020. D'ici là, les parties ne devront pas relâcher leurs efforts, les décisions de Durban ayant reconnu l'insuffisance des engagements souscrits à ce jour et la nécessité d'une action renforcée.

Un Fonds vert pour le Climat

L'Accord de Durban assure le lancement effectif et rapide du Fonds vert pour le climat (ses grands objectifs, ses principes de gouvernance et ses modalités opérationnelles), décidé à Copenhague et officiellement créé à Cancún, répondant ainsi à une demande forte des pays en développement de se doter d'un instrument financier innovant

facilitant leur transition vers une économie "bas carbone" et résiliente au changement climatique. Des contributions volontaires, dont plusieurs ont déjà été annoncées à Durban, permettront de couvrir pour les deux années à venir les frais de fonctionnement du Fonds vert.

Un dialogue sur l'agriculture

L'Afrique du Sud qui présidait la conférence, a chargé la ministre française du Développement durable de faciliter les négociations sur l'agriculture et les transports aériens et maritimes. L'accord final met en place, pour la première fois, un dialogue sur l'agriculture pour développer les

bonnes pratiques et les transferts de technologies. Il ouvre la voie d'un programme de travail pour réduire les émissions et favoriser l'adaptation à l'évolution du climat pour garantir la sécurité alimentaire.

Quelles sources de financement à long terme ?

Le rapport sur les financements innovants pour le climat commandé par le G20 à l'initiative de la présidence française a été bien accueilli. A noter que c'est la première fois que la Convention climat mentionne les travaux du G20. Il servira de base aux discussions qui auront lieu cette année sur ce sujet.

Zoom sur trois redevances versées par les collectivités locales

Depuis le 1^{er} janvier 2008, au nom de l'égalité devant l'impôt, toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, paient trois redevances : pollution domestique de l'eau, modernisation des réseaux de collecte et prélèvement dans la ressource en eau. Explications.

DOMINIQUE CUAZ - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

C'est un système déclaratif simplifié, avec des délais à respecter et des pénalités fiscales en cas de retard. L'Agence adresse au début de chaque année la déclaration à remplir et à lui renvoyer avant le 31 mars. Le conseil d'administration en fixe pour chaque année les tarifs, publiés au journal officiel. Une fois les titres de recette émis, l'Agence effectue des contrôles a posteriori sur pièces ou sur place.

Redevance pour pollution domestique de l'eau

Le contribuable est l'exploitant du service d'eau potable, les assujettis les personnes abonnées à ce service. L'assiette est constituée des volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques. Le tarif à appliquer est celui en vigueur à la date de la facturation, quelle que soit la période de consommation facturée. Le montant de la redevance est le produit de l'assiette par le tarif.

Sont exonérés les établissements directement redevables de l'Agence au titre de la pollution de l'eau d'origine non

domestique et les volumes d'eau destinés à l'élevage ou à un usage non domestique (arrosage d'espaces verts, irrigation) comptabilisés par des dispositifs spécifiques.

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Le contribuable est l'exploitant du service assurant la facturation de la taxe communale d'assainissement collectif, les assujettis les personnes raccordées au réseau d'assainissement collectif. L'assiette est le volume d'eau retenu pour le calcul de cette taxe communale d'assainissement collectif. Le tarif à appliquer est celui en vigueur à la date de la facturation, quelle que soit la période de consommation facturée. Le montant de la redevance est le produit de l'assiette par le tarif. Cette redevance ne s'applique donc pas à l'assainissement non collectif.

Redevance pour prélèvement

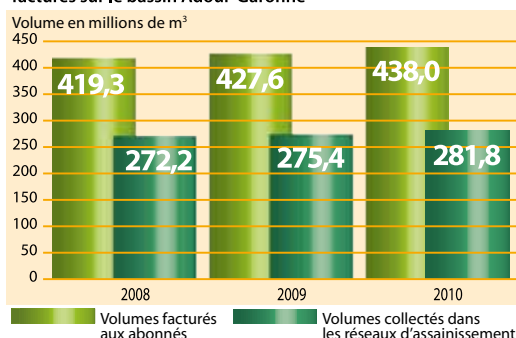
Le redevable est toute personne (physique ou morale) dont l'activité entraîne un prélèvement

dans les ressources en eau. Pour la distribution publique, la collectivité est redevable quand elle assure le service d'eau potable en régie. En cas d'affermage, le redevable est le délégataire du service.

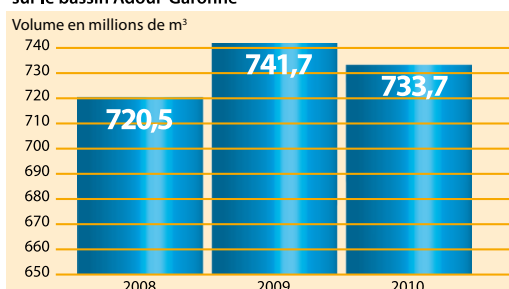
Cette redevance est assise sur le volume d'eau brute prélevée dans le milieu naturel pour satisfaire les besoins du service de distribution d'eau potable. Les taux dépendent de l'origine de l'eau (eau de surface, sources, nappes captives), de sa rareté (zones de répartition des eaux définies par arrêté préfectoral), et de l'usage de l'eau prélevée (eau potable, fabrication de neige de culture, arrosage des espaces verts). L'assiette est le produit du volume annuel prélevé par le tarif (en dessous d'un seuil de 7000 m³ prélevé/an/zone, la redevance n'est pas due).

C'est une charge du service d'eau potable. Le distributeur en répercute le montant dans sa facturation aux abonnés, en faisant apparaître un tarif unitaire au m³ distribué.

Evolution des volumes distribués et collectés facturés sur le bassin Adour-Garonne



Evolution des volumes prélevés par les collectivités sur le bassin Adour-Garonne



Les libellés de la facture

Concernant les redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte, les intitulés de la facture sont dans la rubrique "organismes publics" :

- "lutte contre la pollution (agence de l'eau)"
- "modernisation des réseaux (agence de l'eau)"

Pour la redevance pour prélèvement dans la ressource en eau : "agence de l'eau : prélèvement sur la ressource en eau"

Que nous apprennent les redevances ?

Au-delà de l'aspect financier, les informations apportées par les redevables permettent :

- d'évaluer les "pressions" des activités de ces derniers sur les ressources en eau,
- de réaliser des bilans entre les besoins pour satisfaire les différents usages et les ressources disponibles, afin de proposer des priorités d'action...



22 mars, journée mondiale de l'eau

“L'eau et la sécurité alimentaire – La planète a soif car le monde a faim” est le thème de la journée mondiale de l'eau, célébrée comme chaque année le 22 mars.

MARIE-MARTINE GALAUP – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Aujourd'hui, il faut nourrir sept milliards de personnes à travers le monde, et probablement deux milliards de plus d'ici 2050. Comment faire pour que tous aient accès à une eau de qualité et à une alimentation suffisante ?

Satisfaire les besoins élémentaires

Chaque individu “consomme” de 2 à 4 litres d'eau par jour. La majeure partie de l'eau que nous “buvons” est toutefois contenue dans les aliments que nous mangeons. Il faut mille fois plus d'eau pour nourrir la population humaine que pour épancher sa soif... Produire un kilo de blé nécessite 1 55 litres d'eau, un kilo de bœuf, 15 000 litres. L'agriculture utilise 70 % de l'ensemble de l'eau consommée.

Dans le monde, un milliard de personnes souffre déjà de faim chronique et la pression sur les ressources est forte.

Agir au plus vite

Pour faire face à la croissance démographique et garantir à tous l'accès à une alimentation nutritive, plusieurs actions sont préconisées :

- consommer des produits moins exigeants en eau,
- limiter le gaspillage alimentaire. 30 % de la nourriture produite dans le monde ne sont pas consommés et l'eau utilisée pour les produire est à jamais perdue,
- produire plus d'aliments, de meilleure qualité, mais avec



Puits au Mali

moins d'eau, ce qui implique de cultiver des produits adaptés aux sols et au climat,

- adopter un régime alimentaire plus sain.

Tous “acteurs de l'eau”

À toutes les étapes de la chaîne alimentaire, du producteur au consommateur, des actions peuvent être menées pour économiser l'eau et assurer la sécurité alimentaire de tous. Tous, à leur niveau, peuvent y participer.

Comment mieux informer le citoyen de sa consommation réelle d'eau par jour ?

Comment l'inciter à modifier son régime alimentaire et réduire votre empreinte hydrique ?

Comment inciter les agriculteurs à changer leurs pratiques ?

Un peu d'histoire

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 22 décembre 1992 une résolution déclarant le 22 mars “Journée mondiale de

l'eau”, à compter de 1993. Elle suit ainsi les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, exprimées dans le chapitre sur les ressources en eau douce “d'Action 21”.

La résolution de 1992 invite les États à consacrer le 22 mars au

niveau national, en concrétisant des actions de sensibilisation du public (publications, documentaires, conférences, tables rondes, séminaires et expositions) sur la conservation et le développement des ressources en eau et la mise en œuvre des recommandations d'Action 21. ○

Action 21

Action 21 ou Agenda 21 est un plan d'action pour le 21^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Ce programme d'action de 40 chapitres décrit les secteurs où les collectivités territoriales devraient développer des politiques de développement durable. Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que :

- la pauvreté,
- la santé,
- le logement,
- la pollution de l'air,
- la gestion des mers, des forêts et des montagnes,
- la désertification,
- la gestion des ressources en eau et de l'assainissement,
- la gestion de l'agriculture,
- la gestion des déchets.

Le milieu marin du Golfe de Gascogne en bon état d'ici 2020

La directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM⁽¹⁾) de 2008 a pour objectif de parvenir ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin d'ici 2020. Qu'impose-t-elle ?

LYDIA MARTIN-ROUMÉGAS - DIRMSA/MCPPML

Une stratégie intitulée "plan d'action pour le milieu marin (PAMM⁽²⁾) du Golfe de Gascogne" doit être établie et révisée tous les 6 ans. Par milieu marin, on entend la colonne d'eau jusqu'au sous-sol inclus. Le périmètre couvre les masses d'eaux côtières au sens de la directive cadre sur l'eau, et s'étend jusqu'aux 200 milles nautiques au large (zone économique exclusive).

Un PAMM en 5 phases

Le PAMM se décline en cinq phases :

- l'évaluation initiale de l'état écologique actuel des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, à établir pour 2012, déclinant trois analyses : celle des spécificités et caractéristiques essentielles et de l'état écologique des eaux marines, celle des principaux impacts et pressions, notamment dus à l'activité humaine, sur l'état écologique de ces eaux marines et celle, économique et sociale, de l'utilisation de ces eaux et du coût de la dégradation du milieu marin,
- la définition du bon état écologique des eaux (2012),
- les objectifs environnementaux et indicateurs associés pour parvenir au bon état écologique (2012),
- le programme de surveillance (2014),

- le programme de mesures et d'actions (2015).

De multiples acteurs impliqués

L'ensemble des services du ministère du Développement durable (DIRM, DREAL, DDTM) et ses établissements publics (IFREMER, Agence des aires marines protégées (AAMP), Muséum national d'Histoire naturelle, agences de l'eau,...) et les préfetures maritimes et de régions littorales ont contribué, depuis 2010, aux travaux sur la définition du bon état écologique

et l'évaluation initiale. Depuis fin 2011, le projet d'analyse de l'évaluation initiale du Golfe de Gascogne a été soumis pour avis aux membres des conseils maritimes de façade Nord-Atlantique et Sud-Atlantique.

Qu'est que le bon état écologique du milieu marin ?

Il recoupe trois notions : une mer propre, saine et durablement productive. Cet objectif général consiste à promouvoir l'utilisation durable des mers et la conservation des



Zostères

© Yannis Turpin-AAMP

Espèces menacées en Europe

Sur 6 000 espèces en Europe, 44 % des mollusques d'eau douce, 37 % des poissons d'eau douce, 23 % des amphibiens, 20 % d'une sélection de mollusques terrestres, 19 % des reptiles, 15 % des mammifères et des libellules, 13 % des oiseaux, 11 % des coléoptères saproxyliques, 9 % des papillons et 467 espèces de plantes vasculaires sont menacées. Pollution, surpêche, perte d'habitats et introduction d'espèces invasives menacent les poissons d'eau douce. Sept des huit espèces européennes d'esturgeons sont en danger critique d'extinction.

Agir pour la Méditerranée

Les Chefs de délégation des 22 Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection de la Méditerranée, réunis à Paris en février 2012, ont pris plusieurs engagements, notamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire de la Méditerranée une mer propre, saine, productive, à la biodiversité et aux écosystèmes préservés, de renforcer la gestion intégrée des zones côtières méditerranéennes, de traiter les grands sujets de l'environnement marin et côtier et d'apporter une contribution méditerranéenne à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012.

Eco-innovation en Aquitaine

L'Aquitaine lance son appel à manifestations d'intérêt régional pour toute l'année 2012 pour identifier et soutenir les démarches des entreprises régionales innovant en matière d'éco-activités (mise au point de produits éco-conçus, innovation dans des modes d'organisation ou de production durables). Cette opération est organisée par le Conseil régional, Oséo, l'Ademe, la DIRECCTE et l'Agence. Tous les secteurs sont concernés, à toutes les phases des projets.

Plus d'info : <http://eco-innovation.aquitaine.fr>.

> suite page 8 >

> suite de la page 7 >

écosystèmes marins. Ce bon état écologique peut être défini et suivi en détail par onze descripteurs qualitatifs (décision CE du 1^{er} septembre 2010 ⁽³⁾) renseignant sur la qualité du milieu marin :

- la diversité biologique ;
- les espèces non indigènes ;
- les populations de tous les poissons et crustacés exploités ;
- le réseau trophique marin – chaîne prédateur-proie du milieu marin ;
- l'eutrophisation d'origine humaine ;
- l'intégrité des fonds marins ;
- les conditions hydrographiques (houle, marée, courant,...);
- la quantité de contaminants ;
- les déchets marins ;
- l'introduction d'énergie. ○



Rochebonne

© Yves Gladu – Créocéan-AAM

1 - directive n°2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008, établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin.

2 - code de l'environnement L.141-1, 213-8, 219-6, L219-9 à L219-11 et R219-2 à R219-17

3 - décision de la Commission du 1^{er} septembre 2010, (2010/477/UE) relative aux critères et aux normes méthodologiques concernant le bon état écologique des eaux marines

LE POINT DE VUE DE Éric Lebat



Éric Lebat est chef de la mission "Littoral" à l'Agence

DCSMM : une ambition pour le milieu marin

Cette directive, pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'Union Européenne, traduit une

volonté de protection du milieu marin dans la perspective d'un développement durable.

Elle conforte la philosophie d'approche de la directive cadre sur l'eau (DCE), qui ne fixe pas de moyens à mettre en place mais demande aux différents États membres d'atteindre ou maintenir un bon état écologique du milieu marin, en laissant à chacun d'entre eux le soin de définir les actions nécessaires.

La DCE avait franchi une première étape en prenant en compte des paramètres biologiques dans la définition du bon état des eaux superficielles. La DCSMM va encore plus loin et marque une véritable avancée en termes d'approche des enjeux/thématiques à traiter. Elle vise un bon fonctionnement des écosystèmes marins en s'intéressant à la fois aux espèces présentes mais aussi aux habitats de ces dernières.

Cette DCSMM nous demande donc de franchir un nouveau "cap", ce qui pose quelques difficultés d'approches liées à des connaissances parfois encore parcellaires sur le fonctionnement des écosystèmes marins. A travers les objectifs demandés, la notion de gestion intégrée des milieux aquatiques est affirmée et confortée.

Enfin, cette directive assure aussi une cohérence territoriale : les masses d'eau côtières définies par la DCE sont concernées par la DCSMM. Cette zone "de partage, de recouvrement" entre les deux directives assure de manière évidente un lien "terre/mer" si important pour la gestion de ces milieux et affiche la nécessité de cohérence entre les politiques menées aux niveaux terrestre et marin.

Stop aux phosphates dans les lessives

Le Parlement européen a adopté fin 2011 un règlement limitant strictement le phosphore dans les détergents pour lave-linge et lave-vaisselle, pour réduire leur impact dans les milieux aquatiques et le coût de l'élimination des phosphates dans les stations d'épuration. Il fixe à 0,5 g par dose standard de lessive la quantité maximale de produits phosphorés pour les textiles et 0,3 g pour la vaisselle. Il sera effectif en juin 2013 pour les lave-linge et janvier 2017 pour les lave-vaisselle. Il s'appliquera aux produits vendus aux consommateurs grand public des 27 États membres de l'Union mais pas au secteur industriel.

Etude des effluents azotés d'élevage

Une expertise scientifique commandée à l'Inra dresse le bilan des connaissances sur les différents flux d'azote liés aux activités d'élevage et sur les solutions possibles pour les limiter. Depuis soixante ans, l'agriculture découple de plus en plus productions végétales et animales, spécialise ses exploitations et concentre les productions sur certains territoires.

Il faudrait donc :

- une meilleure coordination entre cultures et élevage,
 - développer les prairies à base de légumineuses, avec des retournements de surfaces peu fréquents, l'optimisation de la valorisation des reliquats azotés par la culture suivante,
 - développer des cultures intermédiaires pour piéger les nitrates (betterave, moutarde, seigle...)
 - faire des rotations longues pour valoriser les flux azotés.
- Certains aménagements paysagers, comme les haies ou les zones humides, permettraient une meilleure gestion de ces flux. L'étude propose une approche via la "charge animale critique" des territoires, qui permettrait d'apprécier sa capacité d'absorption de l'azote et de définir un zonage écologique du territoire.

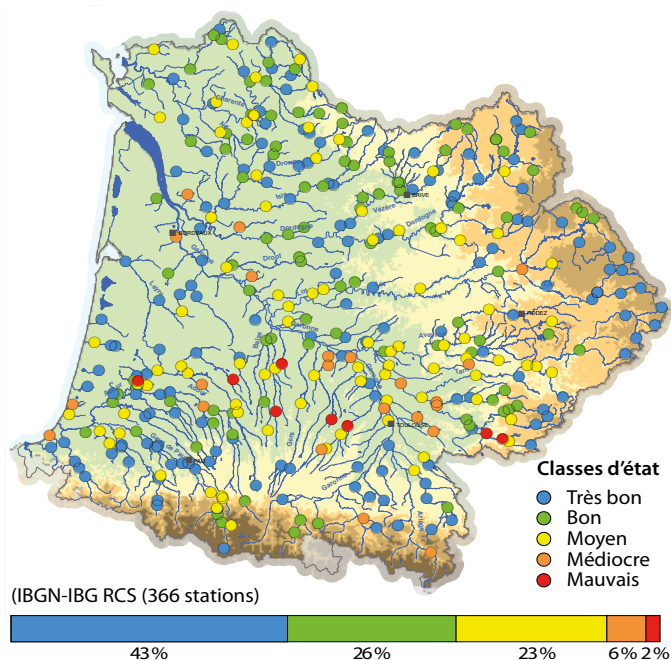


Adour-Garonne : focus sur la qualité des eaux

L'image globale de la qualité des eaux du bassin en 2009 a été établie à la station sous l'égide du STB⁽¹⁾ à partir de l'interprétation des données acquises dans le cadre des réseaux de surveillance mis en œuvre pour répondre à la directive cadre européenne sur l'eau. Illustrations à travers quelques paramètres.

AGENCE DE L'EAU - ONEMA - DREAL DE BASSIN

Cours d'eau - Les invertébrés benthiques



Plusieurs réseaux de contrôle

Le bilan de la qualité des eaux s'appuie sur deux principaux réseaux de surveillance :

■ le réseau de contrôle de surveillance (RCS), dont l'objectif est de donner une image globale de l'évolution de l'état des eaux. Il est

donc centré non pas sur le suivi des pressions et des pollutions, mais sur le suivi des milieux aquatiques sur le long terme, notamment pour évaluer les conséquences des modifications des conditions naturelles (changement climatique par exemple) et des activités anthropiques.

■ le réseau de contrôle opérationnel (RCO), qui a pour principal objectif de suivre la tendance d'évolution des paramètres responsables du risque de dégradation des milieux aquatiques suite aux actions mises en place dans le cadre des programmes de mesures.

Des réseaux complémentaires, placés sous diverses maîtrises d'ouvrage (conseils généraux,

établissements publics territoriaux de bassin, universités, parcs naturels) permettent d'apporter des éléments d'information à une échelle plus fine.

Cours d'eau - Les invertébrés benthiques

Les invertébrés benthiques montrent que 70 % des stations présentent une bonne qualité biologique. Les stations en état

Que sont les invertébrés benthiques ?

Insectes aquatiques, larves, mollusques, vers, crustacés occupent des habitats variés en fond de rivière (pierres, graviers, mousses et autres plantes). Très sensibles aux modifications, même temporaires, de leur environnement, leur dénombrement et leur détermination permettent d'évaluer la qualité biologique de l'eau au travers d'une note synthétique de 0 à 20.



Coléoptères Elmidae Limnius

© ASCONIT Consultants

> suite page 10 >

> suite de la page 9 >

médiocre ou mauvais (8%) sont localisées en aval de secteurs urbanisés ou ayant subi des modifications de l'habitat aquatique. En effet, les rejets de matière organique résiduelle éliminent les taxons⁽²⁾ les plus exigeants et l'altération du lit du cours d'eau est un facteur limitant la biodiversité.

Lacs - La qualité physicochimique

Elle se détermine en combinant plusieurs paramètres dont la transparence, la température, le bilan d'oxygène, la concentration en nutriments (azote et phosphore) et le nombre d'algues...

Parmi les 32 lacs ayant déjà fait l'objet d'un suivi, plusieurs d'entre eux sont en bon état :

■ Casaux-Sanguinet, lac Bleu et Chauvet pour les plans d'eau naturels,

■ Soulcem, la Valette et Arjuzanx pour les lacs artificiels.

Sept lacs (Pareloup, Carcans-Hourtin, Thoux-Saint-Cricq, Gensac-Lavit, Uby, Miélan, Soustons) apparaissent dégradés du fait de teneurs élevées en nutriments et/ou de densités algales élevées, voire d'une faible transparence.

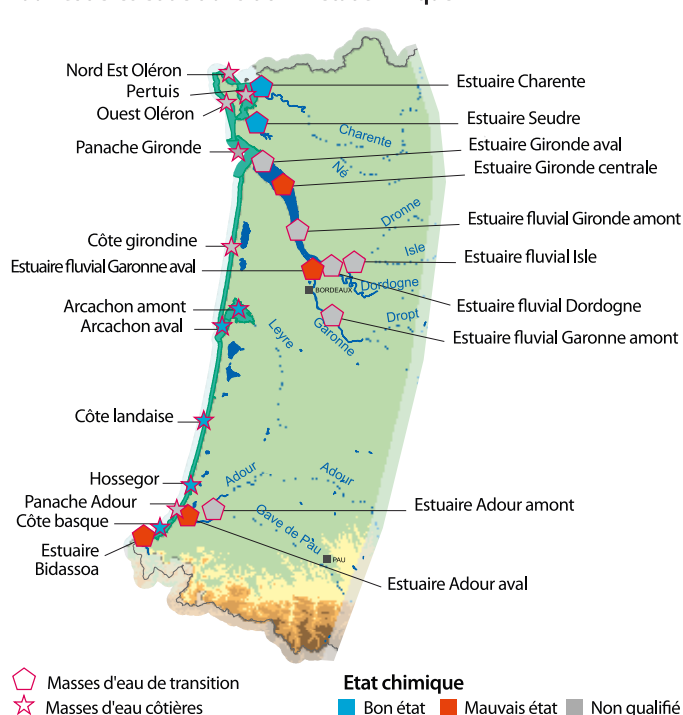
Eaux côtières et de transition - L'état chimique

L'évaluation de l'état chimique des eaux côtières et de transition repose sur la recherche de 41 substances prioritaires. Le suivi de 2009 montre que pour toutes les stations, les masses d'eau côtières sont en bon état chimique et que quatre masses d'eau de transition sont en mauvais état : les hydrocarbures (HAP) contaminent l'estuaire fluvial de la Garonne aval, le TriButylÉtain (TBT) ceux de la Gironde centrale, de l'Adour aval et de la Bidassoa.

Lacs - La qualité physicochimique



Eaux côtières et de transition - L'état chimique



Diplôme Ramsar pour deux zones humides du bassin

Le marais d'Orx, dans les Landes, et le Delta de la Leyre, en Gironde ont reçu le diplôme Ramsar. Les zones humides sont les seuls écosystèmes bénéficiant d'un traité international – la convention de Ramsar – qui leur est spécifiquement consacré. Elles figurent parmi les milieux naturels les plus riches et leur préservation constitue un enjeu planétaire, environnemental, économique et social. 160 pays ont signé cette convention et inscrit près de 2000 zones humides d'importance internationale au titre de la convention (190 millions d'hectares). La France compte 42 sites, dont six inscrits en fin 2011.

Une journée Zones humides en Périgord

Pour communiquer sur sa démarche de préservation des zones humides, le SMETAE du bassin de l'Isle en Périgord a animé avec succès une journée de concertation et de sensibilisation à l'occasion de la journée mondiale des zones humides. Elle a réuni une centaine de personnes, dont une grande majorité d'élus. Les partenaires institutionnels ont pu confirmer tout l'intérêt de les préserver et rappeler leur politique d'accompagnement. Les élus présents ont affirmé leurs besoins d'appui et d'information pour prendre en compte ces milieux lors des révisions des documents d'urbanisme. L'après-midi a permis de découvrir l'une des six zones humides visées par l'appel à projet lancé par l'Agence en 2011. La diversité des milieux humides (zone inondée, peupleraie, prairie humide, forêt alluviale, ...) leur a permis de prendre conscience de la richesse de ces zones et de s'interroger sur la valorisation d'espaces similaires sur leur commune.

Si aucune acquisition n'est concrétisée à ce jour sur l'objectif de 75 hectares, les échos de cette journée laissent entrevoir une belle continuation du projet...



©Pierre Marchet

Gouffre du Briant (19)

Les eaux souterraines – Pollution par les pesticides

L'origine des contaminations des eaux souterraines par les produits phytosanitaires est difficile à appréhender car les mécanismes de transfert du sol vers la nappe sont plus complexes que ceux des nitrates. Les molécules utilisées sont nombreuses et chacune d'elle a des caractéristiques chimiques propres (solubilité, temps de dégradation, ...).

Plus de 42 000 analyses élémentaires ont été effectuées en 2009 sur 323 stations. Au moins une molécule phytosanitaire a été quantifiée sur plus de 55 % des stations (sur 45 % des stations, aucune molécule n'a été détectée). Cependant 77 % des stations n'ont jamais dépassé la norme de qualité "pesticides" de 0,1 µg/l.

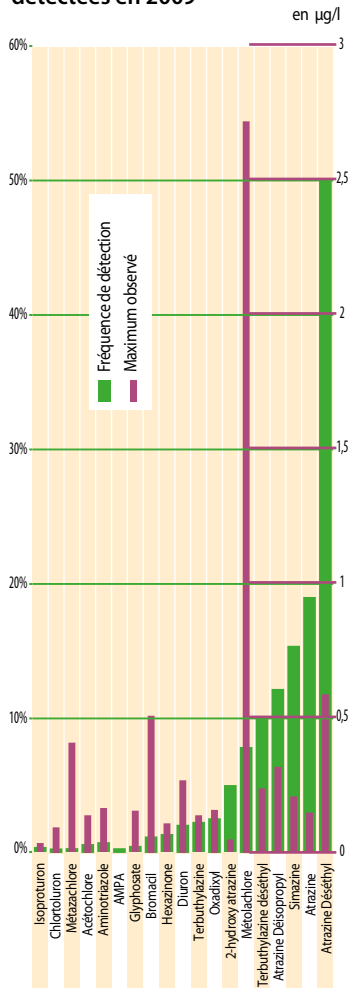
Les triazines (atrazine, simazine et leurs métabolites) représentent 80 % des molécules quantifiées. Ce sont les nappes libres du sédimentaire notamment en Poitou-Charentes et les nappes alluviales (Garonne, Ariège, Adour, ...) qui sont les secteurs dégradés par les pesticides.

Données accessibles depuis le Système d'Information sur l'Eau (SIE) du bassin Adour-Garonne :

<http://adour-garonne.eaufrance.fr>

1 - secrétariat technique de bassin, rassemblant l'agence de l'eau, la DREAL de bassin et l'Onema
2 - groupe d'organismes vivants descendant d'un même ancêtre et qui ont certains caractères communs. Les embranchements, classes, ordres, familles, espèces... sont des taxons

Molécules phytosanitaires détectées en 2009



TriButylÉtain et hydrocarbures

Utilisé dans l'industrie, l'étain est à l'origine d'une centaine de composés organiques (organo-étains ou organostanniques) dont le TriButylÉtain (TBT), jadis utilisés comme agent biocide dans les peintures antisalissure des coques de bateaux. Sa biodégradabilité est modérée dans l'eau de mer, lente dans le sédiment. Il est très fortement bio-accumulable, toxique, cancérigène et perturbateur endocrinien. Progressivement interdit de 1982 à 2006 pour les peintures antisalissure limitant l'accroche des micro algues et des coquillages sur la coque des bateaux, le TBT reste encore présent dans le milieu naturel.

Les hydrocarbures (HAP) constituent également une famille de polluants présente dans tous les milieux. Bio-accumulables et lentement biodégradables, ils font partie des polluants organiques persistants. Cancérigènes avérés ou suspectés, ils sont classés dangereux pour l'environnement.

5^e nuit de l'eau

La fédération française de natation organise le 31 mars la 5^e nuit de l'eau. Animations festives, éducatives et solidaires permettront d'attirer l'attention du public et des plus jeunes sur la nécessité de respecter et de préserver l'eau. En 2011, l'événement avait rassemblé plus de 45 000 personnes dans 204 piscines. Depuis 2008, la Nuit de l'Eau a permis de collecter 487 000 € au profit du programme Eau et Assainissement, afin d'améliorer les conditions d'hygiène et sanitaires des élèves, de réduire la mortalité infantile et d'augmenter le taux de scolarisation des enfants du Togo.

Accord pour le barrage de Belo Monté⁽¹⁾

La forêt est notre épicerie, la rivière notre marché [...] Nous ne voulons pas du barrage hydroélectrique de Belo Monte car nous savons qu'il n'apportera que destruction. Malgré sa pétition et ses 180 000 signatures, Raoni, Chef de la Tribu des Kayapo, a perdu : la présidente du Brésil a donné son accord pour construire la 3^e centrale hydroélectrique la plus grande au monde. Au-delà de la survie de tout un peuple (plus de 40 000 Indiens déplacés), la destruction de l'habitat naturel, la déforestation (400 000 ha de forêt inondés) et la disparition de plusieurs espèces sont en jeu.

1 - gigantesque centrale hydroélectrique que le gouvernement brésilien fait construire au cœur de l'Amazonie.

Défendre notre patrimoine

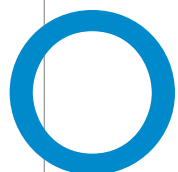
L'Odyssée des familles part de Marseille le 9 Mars à la découverte du 6^e continent. Elle fera escale dans 14 villes jusqu'au 29 juin 2012, dont Marseille, Agde, Paris, Metz, Dunkerque, le Havre, Bordeaux. Dans chacune seront installés un village éco-citoyen, un bateau pirate et un vieux gréement pour sensibiliser le public à la défense de notre patrimoine maritime et terrestre autour des enjeux du développement durable.



Eau et urbanisme : l'exemple du SCoT Sud Corrèze

L'Agence a pris en 2010 la maîtrise d'ouvrage d'une étude consacrée à l'eau dans le cadre du "SCoT Sud Corrèze" (schéma de cohérence territoriale) regroupant quatre-vingt-six communes de la Corrèze.

VALÉRIE PERRIER - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Objectif : bénéficier d'un retour d'expérience dans la continuité du guide que l'Agence a édité et proposer une méthode de travail reproductible sur d'autres territoires, d'un point de vue technique et financier.

Eau et urbanisme : deux mots, deux cultures

L'eau fait partie de l'urbanisme. Pourtant, les spécialistes de l'eau et ceux de l'urbanisme travaillent encore trop peu ensemble. Les premiers ont à cœur de protéger cette ressource tout en conciliant la production d'eau potable ou l'assainissement, l'agriculture, l'industrie, les loisirs... Les seconds ont pour mission d'aménager le territoire, d'en rationaliser ou maximiser les potentialités géographiques pour harmoniser les usages et développer le bien-être de ceux qui y vivent ou y travaillent.

Le SCoT : un outil fédérateur

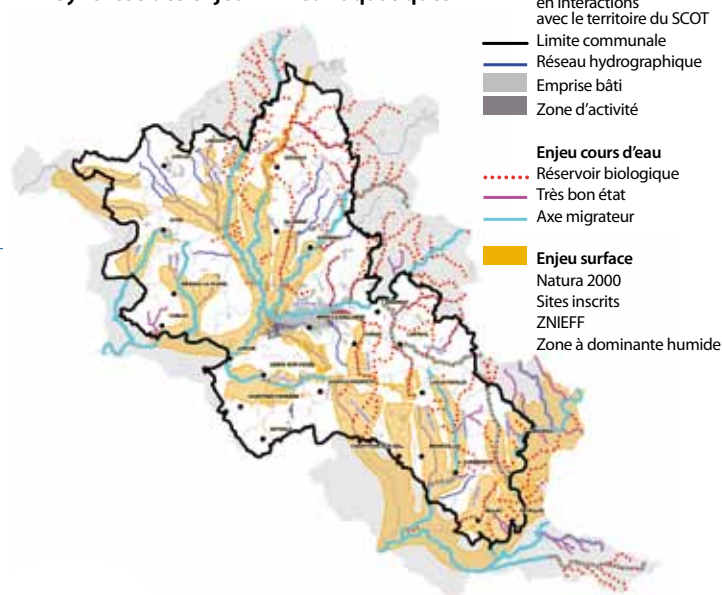
Les SCoT sont des outils stratégiques de planification à horizon

20 ans. Ils visent à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles dans un environnement préservé et valorisé, avec un souci de juste équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels/agricoles. L'eau doit y être en bonne place. Les spécialistes de l'eau et ceux de l'urbanisme doivent se retrouver, lors de l'élaboration d'un SCoT, autour de la même table pour donner aux élus les éclairages nécessaires à leurs prises de décisions.

Rapprocher tous les acteurs

Dès 2009, le SEBB (Syndicat d'études du bassin de Brive), porteur du SCoT Sud Corrèze, avait lancé un diagnostic du territoire, sans effort particulier sur le volet eau. L'étude portée par l'Agence, basée sur une analyse de compatibilité du projet SCoT avec le SDAGE, a permis d'aider les élus porteurs du SCoT à décider des enjeux liés à l'eau sur ce territoire, ainsi que de rapprocher des acteurs concernés, mais avec des limites différentes (l'échelle naturelle de

SCoT Sud Corrèze Synthèse des enjeux milieux aquatiques



l'eau - le bassin versant - ne correspond pas forcément aux limites du périmètre du SCoT) et des objectifs parfois contradictoires.

Le bureau d'études a participé à de nombreuses commissions du SCoT pour valoriser auprès des élus les enjeux de l'eau sous l'angle de l'aménagement du territoire. De même, les deux bureaux d'études (l'un en charge du SCoT, l'autre de l'étude sur l'eau), de compétences différentes, se sont rapprochés pour intégrer au mieux dans les documents du SCoT les enjeux liés à l'eau.

Des élus "parties prenantes"

Rajoutez à cette équipe technique des élus convaincus de l'intérêt de préserver la ressource en eau tout en conservant des usages, et

vous obtenez un PADD⁽¹⁾ et un DOO⁽²⁾ intégrant la protection des zones humides, les continuités écologiques, la gestion des eaux pluviales, la rationalisation des usages...

La "mayonnaise a pris" grâce à la volonté des élus et des équipes techniques, ainsi que de l'Agence, qui a cherché à rapprocher les différents acteurs.

Il reste maintenant à valoriser cette expérience, lister les SCoT d'Adour-Garonne les plus avancés pour permettre à d'autres de les prendre comme modèles pour les décliner sur leur territoire. ○

1 - projet d'aménagement et de développement durable

2 - document d'orientation et d'objectifs

L'avenir des structures collectives d'irrigation

Les résultats du projet Casdar Eau Midi-Pyrénées, "Connaître, adapter et améliorer la gestion quantitative de l'eau avec des collectifs d'irrigants de Midi-Pyrénées" étaient très attendus notamment par les présidents des ASA⁽¹⁾. L'Agence incitera désormais les ASA à suivre les préconisations de cette étude..

JEAN-MARC DEUMIER – ARVALIS ET BENOÎT BOUCHETAL – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



© Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

En Midi-Pyrénées, 350 structures collectives prélèvent 50 % de l'eau pour l'irrigation. Elles sont soumises à des évolutions économiques, climatiques et réglementaires qui constituent de véritables défis pour leur avenir. Afin de comprendre et d'améliorer la gestion quantitative de l'eau, le projet a associé des organismes de développement, techniques et de recherche (Arvalis, CACG, chambres d'agriculture, Irstea, Cetiom, Inra), des partenaires financiers (ministère de l'Agriculture, Agence, conseil

régional Midi-Pyrénées) ainsi que trois ASA gérant des réseaux collectifs d'irrigation.

Des "audits-diagnostic" pour les structures collectives

L'audit-diagnostic, méthode globale d'expertise du fonctionnement d'une structure collective d'irrigation, est développé depuis 2008 en Adour-Garonne. D'après une méthodologie validée par l'Agence, il vise à bâtir un plan d'actions abordant les volets organisationnel, financier

et technique. La CACG⁽²⁾, avec l'appui des chambres d'agriculture, l'a mis en œuvre auprès des trois ASA. Leurs charges ont été analysées pour chaque poste de dépenses et comparées à un panel régional de 50 ASA. La simulation des charges prévisionnelles a permis à l'ASA de Sauveterre une économie annuelle de 35 % sur les coûts énergétiques en optimisant ses installations de pompage et en reconfigurant son réseau de distribution.

Des propositions d'amélioration

D'autres préconisations ont interpellé les ASA : adoption d'un règlement de service, meilleure gestion des relevés de compteurs, suivi de la disponibilité de la ressource en eau, préconisation d'une tarification proportionnelle à la consommation en eau (tarification binôme), etc. Des indicateurs de performance du réseau de distribution - de la prise d'eau à la borne - ont été définis par analogie avec ceux existants en eau potable. L'objectif était de proposer des critères simples pour caractériser les réseaux d'irrigation, les comparer et identifier des marges de progrès avec des préconisations s'inspirant des réseaux les plus performants.

Deux indicateurs pertinents

Deux indicateurs sont pertinents pour mesurer l'efficacité des réseaux :

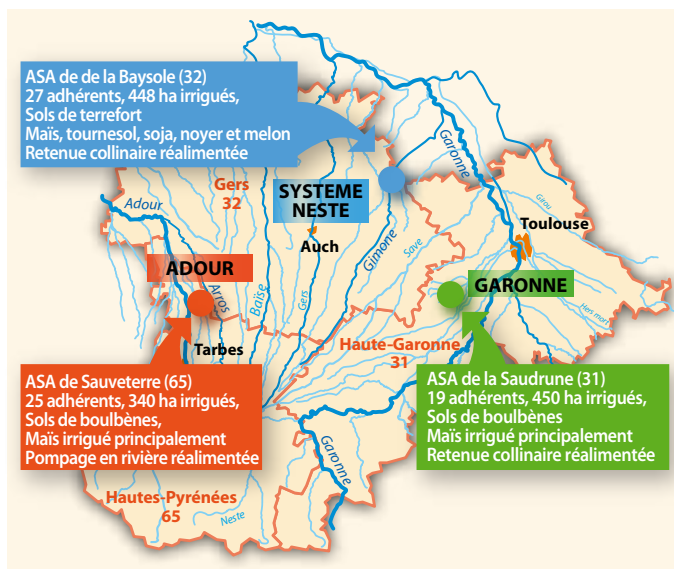
- le rendement primaire, rapport entre la somme des volumes relevés sur les compteurs individuels et le volume mesuré à la station de pompage. Sur l'ASA de la Baysolle, il est passé de 70 % à près de 95 % en 2010 grâce aux efforts réalisés pour optimiser le suivi et les installations,
- les pertes d'eau estimées à partir d'un test sur réseau fermé. Ces pertes d'eau via les canalisations ou les organes de sécurité et de distribution sont en général très faibles (quelques %).

Gérer collectivement et économiser l'eau

Les irrigants des ASA de la Sauveterre et de Sauveterre connaissent des fins de campagne difficiles (volumes restants insuffisants dans le lac). Ils ont cherché la meilleure répartition temporelle et spatiale du volume restant en milieu de campagne, période charnière pour réadapter la stratégie d'irrigation. La prévision des prélèvements jusqu'à la fin de campagne leur a permis de diminuer le prélèvement estival

> suite page 14 >

> suite de la page 13 >



dans le milieu naturel et de répartir l'eau restante pour irriguer au mieux leurs cultures. Une gestion collective optimisée de l'eau sécurise donc son accès pour chaque irrigant et permet des économies d'eau.

S'adapter aux évolutions de contexte

Les simulations réalisées sur les assolements ont permis d'évaluer les impacts de différents scénarii d'adaptation. Par rapport à 2008, l'évolution de la PAC en

2012 génère sur les trois ASA une perte moyenne de marge brute⁽³⁾ de 90 €/ha. L'augmentation du coût de l'eau, liée pour l'essentiel au prix de l'énergie, mais aussi, marginalement, à l'augmentation de la redevance prélèvement, provoque une baisse de 10 à 30 €/ha. L'impact des hypothèses de baisse des volumes disponibles varie selon le niveau de sécurisation actuelle de la ressource, de 20 à 40 €/ha selon l'ASA et peut atteindre 60 €/ha en année sèche.

Le maïs reste la culture de base des assolements. Une diversification de 20 à 25 % de la sole irrigable

(soja, tournesol ou blés irrigués) permettrait de mieux gérer les risques, sans toutefois compenser toute la perte. ○

1 - Associations syndicales autorisées

2 - compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne

3 - Sur le maïs irrigué, la marge brute est de l'ordre de 1 000 €/ha (avec une forte variabilité en fonction des cours) dont il faut déduire les charges fixes pour obtenir le revenu agricole

Efficiency of water : definitions, methods and data

L'efficacité globale, rapport entre le volume d'eau qui arrive au sol et le volume d'eau mobilisé par le pompage, est évaluée par tronçon : efficacités du transport (du pompage à la borne), de la distribution (de la borne à l'asperseur) et de l'application (de l'asperseur au sol).

À l'échelle du réseau, la première s'exprime en partie par le rendement primaire (mesuré dans le cadre d'un audit-diagnostic). La seconde indique la présence de fuites (accidentelles ou liées à la vétusté du matériel) dans la distribution de l'eau à l'échelle de la parcelle et dans les matériels d'irrigation. Les pertes diffuses au niveau des raccords peuvent représenter des volumes importants.

La troisième traduit les pertes dans l'atmosphère. Le rapport entre le volume d'eau reçu par la plante et le volume d'eau délivré par les buses peut osciller de 90 % à 80 %. Les pertes par évaporation directe sont très faibles (3% au maximum d'après les expérimentations de l'Irstea), contrairement aux pertes par dérive qui augmentent notamment avec la vitesse du vent.

Les enrouleurs et les pivots (matériels les plus utilisés sur le bassin) ont généralement une bonne efficacité d'application, alors que la couverture intégrale peut avoir de mauvais résultats.

LE POINT DE VUE DE Pascal Gouget



Pascal Gouget est président de l'ASA de la Baysolle depuis 1989

Plus de vingt ans pour mettre en place une gestion collective de l'eau

Depuis la création de l'ASA en 1974, la gestion de l'eau a évolué en

fonction des assolements et des contraintes réglementaires.

De 1989 à 1992, le maïs est majoritaire, sans compteurs individuels et avec une tarification proportionnelle au débit souscrit. Face au volume disponible insuffisant pour satisfaire les besoins des cultures et à l'absence de moyens de contrôle, quelques irrigants prélèvent au-delà de leur quota.

En 1992, avec la réorientation de la PAC, les surfaces en maïs diminuent, les assolements irrigués se diversifient (soja, sorgho, cultures spéciales, noisetiers...) et l'ASA installe des compteurs individuels.

De 1992 à 2000, les adhérents expérimentent la gestion collective de l'eau, avec relèvement des compteurs pendant la campagne d'irrigation et des sanctions quand le quota individuel est dépassé. Depuis 2002, l'ASA est passée en système de tarification binôme, qui responsabilise les irrigants. En début de campagne, chaque irrigant reçoit un premier quota. En milieu de saison, il reçoit le relevé des compteurs et le président fixe avec lui le deuxième quota. Ce système permet de redistribuer du quota sous-utilisé dans la première partie de la campagne vers ceux qui en ont le plus besoin en fin de campagne. Ainsi, certains irrigants consommeront plus d'eau que d'autres, mais cela est socialement acceptable grâce à la tarification.



2012, l'année de l'eau

DOSSIER COORDONNÉ PAR **FRANÇOIS SIMONET**

2012 "année européenne de l'eau", déclinera l'or bleu à l'échelle planétaire, tant les événements et les manifestations sur ce thème sont nombreux. Le premier est le 6^e Forum mondial de l'eau (FME) à Marseille, mais aussi le Forum alternatif mondial de l'eau (FAME), également à Marseille. Pour l'Agence, au-delà de sa présence au FME, 2012 sera aussi l'année de "Eau - L'expo" qui occupe l'espace des expositions temporaires du Muséum de Toulouse de février à fin décembre. Ce dossier reprend les points forts de cette année sur l'eau et les moyens pour notre Agence de s'impliquer dans cette actualité.

© Andrey Kiselev-Fotolia.com

Dix propositions du Bassin pour le FME

Le colloque "Eau et Solidarité internationale : quels partenariats ?" du 9 décembre dernier, organisé par l'Agence avec la Ville de Bordeaux, a réuni de multiples acteurs de la solidarité internationale investis, chacun à leur manière, dans la gestion de l'eau. Il a permis d'élaborer des propositions qui seront présentées lors du 6^e Forum Mondial de l'Eau de Marseille.

SONIA EL MOUSTINI ET ZOÉ SANS-ARCIDET LACOURT - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Extrêmement riches, les échanges ont véritablement permis de se projeter vers l'avenir à partir de bases solides.

Croiser les expériences et intégrer les nouveaux défis

Le point de départ des discussions a été la mise en commun des expériences des différents acteurs, venus de nombreux pays pour l'occasion et œuvrant dans des domaines politiques, techniques, humanitaires, ou éducatifs. Chacun a apporté sa contribution et plusieurs constats sont ressortis de ces débats. En premier lieu, l'importance de la coopération décentralisée qui n'a cessé de faire ses preuves depuis dix ans a été largement soulignée. Autre constat : des progrès

considérables peuvent encore être réalisés, afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire et de mener plus loin la marche vers une gestion plus juste et responsable des ressources en eau. Dans cette optique, la prise en compte des nouveaux défis de solidarité doit être pleinement intégrée aux réflexions en la matière.

Trois axes de travail

Les éléments à retenir en vue d'être développés dans le futur s'articulent essentiellement autour de trois axes :

- l'investissement en matière législative,
- l'effort de formation et de sensibilisation,
- l'intégration des différentes problématiques émergentes.

Le dispositif législatif français a fait ses preuves et mériterait d'être étendu. Les États de l'OCDE pourraient prendre des mesures équivalentes permettant aux gestionnaires des services d'eau et d'assainissement de consacrer volontairement jusqu'à 1 % de leurs recettes à des actions de solidarité dans ce secteur. En outre, la création d'une plateforme internationale est également proposée dans le but de développer et reproduire à plus grande échelle des mécanismes de solidarité décentralisée.

Maîtres mots : former et sensibiliser

L'une des conditions pour garantir la pérennité de tout projet solidaire semble être la formation des cadres politiques et techniques et la sensibilisation des populations dès le plus jeune âge. C'est pourquoi il conviendrait de s'engager en faveur de la promotion d'une politique volontariste de renforcement des compétences locales au Sud, par un appui technique et financier d'écoles de formation et la mise en place d'une plateforme internationale dématérialisée ayant pour but d'organiser les échanges d'expériences entre gestionnaires. Enfin, une priorité sera donnée à la sensibilisation, l'éducation et la formation des citoyens, notamment les femmes, pour assurer le bon usage des installations mises en place.

Gérer l'eau par bassin versant

Quant à la question fondamentale de la prise en compte des problématiques émergentes liées notamment à l'urbanisation, l'engagement a été pris de mettre rapidement en œuvre des politiques destinées à maintenir les populations en milieu rural. Mais de telles mesures ne sauraient être efficaces sans la création d'organismes, capables d'assurer à une grande échelle la gestion concertée de l'eau par bassins versants. Parallèlement, l'appui des autorités locales pour leur permettre d'agir le plus tôt possible dans les zones d'habitat spontané sera préconisé, notamment via la garantie d'un service minimum adapté dans ces zones. Ces propositions témoignent de la volonté de résorption des écarts Nord-Sud en matière de gestion de l'eau et augurent un monde plus responsable. ○



© Gilles Arroyo

Bordeaux – Décembre 2011

Eau - L'expo

L'eau, source de toute vie, l'eau, ressource naturelle fragile qu'il faut que l'humanité apprenne à gérer comme un bien précieux... Ces questions sont au cœur de la grande exposition que le Muséum développe de février à décembre 2012.

FRANCIS DURANTHON - DIRECTEUR DU MUSÉUM DE TOULOUSE



© AEAG - Didier Taillefer

Une partie de l'exposition

Réalisée en partenariat avec l'Agence et avec la participation d'EDF, elle a reçu le label du Forum Mondial de l'Eau qui se tient cette année à Marseille.

Un parcours au fil du fleuve

L'objectif en est simple, mais également ambitieux : éveiller les consciences, en transformant les usagers du Muséum en aquacitoyens. Par un parcours au fil du fleuve, de nombreuses thématiques telles que l'eau et la vie, l'eau et les hommes, ou l'eau et les sociétés sont abordées, à travers textes, photos, spécimens, manipulations interactives, jeux et audiovisuels. Un focus particulier y est développé sur le fleuve Garonne qui, de sa source dans le Val d'Aran jusqu'à sa confluence avec la Dordogne avec laquelle il forme l'estuaire de la Gironde, est l'objet de toutes les attentions depuis des temps immémoriaux.

Une ressource au visage de Janus

Exposition scientifique et sociétale, d'envergure nationale, elle pose clairement ce que sont les enjeux d'aujourd'hui et de demain face à cette ressource au visage de Janus, à la fois bénéfique tant elle apporte à l'homme, mais également néfaste quand les colères de la nature la mettent en mouvement. Accompagnée d'un ouvrage grand public en forme de carnet de terrain illustré par Ti-twane, elle le sera également par trois expositions photographiques qui nous emmèneront explorer cette thématique à travers le monde, de l'Alaska au Sénégal.

Une exposition en partie délocalisée

Si l'exposition dans les locaux du Jardin des plantes est la tête de pont de la programmation de cette année résolument aquatique

au Muséum, le site de Borderouge n'est pas oublié pour autant. Dans ce quartier récent de la ville, les Jardins du Muséum à La Maourine permettront de découvrir tout le travail mené sur l'écoulement et la redistribution de l'eau, de la gestion des eaux pluviales à l'irrigation des parcelles potagères, tandis que des jardins secs y feront exploser un florilège de saveurs et de senteurs.

Une programmation culturelle sur l'eau

Parler de l'eau aujourd'hui, c'est se poser en acteur responsable d'un problème complexe tant il impacte la sphère économique, scientifique et politique du niveau local au niveau mondial. Pour en comprendre tous les enjeux, ces expositions seront soutenues tout au long de l'année par une programmation culturelle, développée avec différents acteurs du monde scientifique ou institutionnels (Agence, INP, CNRS, Sciences Po...) au cours de colloques, débats et conférences publics qui mettront en perspective tous les thèmes abordés dans l'exposition. Du peuplement de l'Océanie à la biodiversité marine, des femmes d'Afrique au service public de l'eau, les thématiques abordées permettront à chacun de mesurer les défis qui attendent nos sociétés au cours de ce siècle qui commence. ○

L'eau

L'expo en quelques chiffres

Une exposition programmée sur 10 mois
Sur un espace de 350 m²

Axée sur trois thèmes :

- L'eau et la vie
- L'eau et les hommes
- L'eau et les sociétés

67 pièces de collection mises en scène, dont 9 externes au Muséum

5000 carnets de voyage d'accompagnement

15 conférences au fil des mois, autour des trois thèmes de l'exposition, dont trois organisées par l'Agence
Deux années de préparation

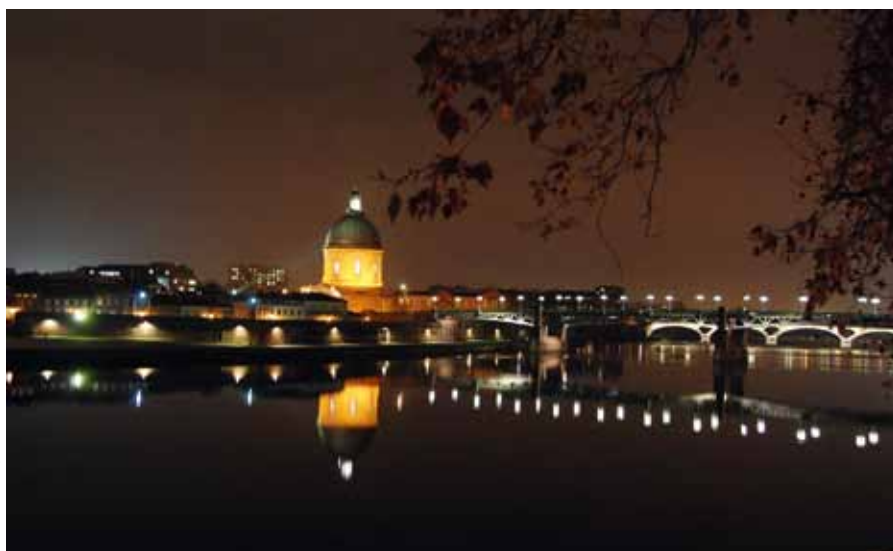
35 personnes mobilisées pour le montage

600 000 € de budget

2012, année européenne de l'eau

La Commission européenne a déclaré 2012 "année européenne de l'eau". Elle espère ainsi faire le point sur l'utilisation des ressources en eau et évaluer à mi-parcours la directive cadre sur l'eau ou les conséquences du changement climatique. C'est justement sur cette question que Toulouse entend en priorité agir au niveau local.

RÉGINE LANGE - ADMINISTRATRICE DE L'AGENCE - MAIRE ADJOINTE DE TOULOUSE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



© AEG - Claudine Simon

La Garonne à Toulouse

Cet automne, la Commission Européenne publiera un "Livre Bleu" présentant des recommandations à mettre en œuvre d'ici 2020 dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et une vision à l'horizon de 2050.

Deux directives majeures pour l'eau

Le Livre Bleu permettra de définir une nouvelle directive cadre sur l'eau (2016-2030) succédant à celle de 2000 (2000/60/CE), qui avait comme objectif principal l'atteinte du bon état écologique de l'eau en 2015. Outre la pollution et la surexploitation de la ressource pour la consommation (productions agricoles, industrielles et énergétiques), la nouvelle directive devra intégrer les conséquences du changement climatique.

Un Livre Bleu en quatre volets

Afin d'améliorer la politique européenne de l'eau tant au niveau quantitatif que qualitatif, il analysera la situation des eaux européennes sous quatre aspects : l'évaluation des plans de gestion par bassin hydrologique, que les États membres devaient soumettre à la Commission pour fin 2009, l'évaluation de la politique de lutte contre la sécheresse et la rareté de l'eau, adoptée en 2007, mais aussi la vulnérabilité des ressources en eau face au changement climatique et aux pressions dues aux activités humaines ; le quatrième volet consistera en une analyse de la politique européenne de l'eau, notamment l'identification des zones non couvertes et les adaptations nécessaires du cadre législatif actuel.

Sept domaines d'action prioritaires

Sur ces bases, la Commission devrait proposer des recommandations d'actions dans sept domaines : l'utilisation des terres au travers des mesures de rétention de l'eau comme la prévention des inondations, la restauration des réserves et la sauvegarde de la biodiversité, l'utilisation d'instruments et incitations économiques telles que la tarification de l'eau par exemple, la définition d'objectifs d'efficacité en matière d'utilisation de l'eau, l'innovation en matière de gestion des ressources en eau, l'amélioration de la gouvernance, la collecte de l'information nécessaire à l'élaboration d'une politique de l'eau, ainsi que la dimension internationale de la gestion durable des ressources en eau. Le Livre Bleu devrait aussi inclure les décisions et recommandations adoptées en la matière lors du Sommet de la Terre Rio+20 de juin 2012⁽¹⁾.

La Garonne, espace de mobilisation

La Ville de Toulouse a dédié l'année 2012 à la Garonne et veut, avec la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, profiter des grandes actions mondiales et européennes pour lancer des programmes qui permettent de replacer le fleuve au centre de la vie des habitants. La Garonne est abordée comme un espace de solidarité entre toutes les communes, entre toutes les activités du territoire, entre tous les êtres vivants (les hommes, la faune et la flore) et entre toutes les générations.

C'est évidemment un espace fondamental d'adaptation au changement climatique. En le réservant aux piétons et en instaurant de grandes zones de fraîcheurs où la biodiversité serait préservée, la collectivité prépare son territoire aux effets de l'évolution du climat. Mais les usages sont multiples et le fleuve dans l'agglomération devient aussi un espace de mobilisation des habitants en le transformant en espace festif, culturel et de lien social.

Ce programme complétera ainsi le Plan Climat adopté début 2012 et inclura entre autres les actions déjà entreprises en faveur de la préservation et de la valorisation des zones humides.

○

1 - voir page 23

La place des agences de l'eau dans le FME



© Leboy-Fotolia.com

Marseille accueille le 6^e Forum Mondial de l'Eau (FME) du 12 au 17 mars. Près de 30 000 participants du monde entier sont espérés (gouvernements, parlementaires, collectivités, opérateurs publics et privés, ONG). Les agences de l'eau sont présentes.

MARC ABADIE - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En préparation du Forum, l'Agence a organisé en décembre dernier à Bordeaux un colloque sur la solidarité internationale. Elle propose cette année une exposition sur l'eau dans le monde au Muséum de Toulouse, réalisée avec la ville de Toulouse et la CUGT, en partenariat avec EDF. A cette occasion, la Ville de Toulouse a signé le pacte d'Istanbul pour l'Eau.

L'Agence présente sur l'espace France...

Le FME propose un espace France (900 m²), qui comprend trois zones :

- une agora de rencontres où L'Agence organise un événement parallèle le 15 mars, présidé par Anny Cazenave, présidente du conseil scientifique et animé par le journaliste Olivier Pia : "Comment utiliser la démarche prospective pour gérer l'eau dans la perspective des changements globaux, notamment du climat ?". Elle a invité des représentants de l'Inde, du Sénégal, de la Bulgarie, du Liban et de la Colombie à témoigner et y présente la démarche "Garonne 2050";
- un espace d'exposition des solutions où l'espace France est organisé comme un parcours des solutions autour de quatre thèmes: la gestion par bassin versant, la coopération, les services publics d'eau et d'assainissement et les défis globaux ;
- un espace réservé aux stands institutionnels, où les agences, l'Onema et le ministère du Développement durable seront présents conjointement.

... et aux événements parallèles

L'Agence et les membres du comité de bassin participent à une dizaine d'événements parallèles, sur l'espace France ou plus largement sur le Forum, notamment :

- la présentation des solutions issues du colloque de décembre dernier à Bordeaux,
 - les partenariats innovants pour la solidarité internationale, rencontre organisée par la Ville de Bordeaux, l'AFD et l'Agence le 13 mars,
 - l'ingénierie de demain au service de la gestion de l'eau, organisé par l'Onema le même jour.
- Partenaire de l'Espace Bidonvilles initié par l'AFD, elle participe, toujours le 13 mars, à un débat international sur la prise en compte des incertitudes dans le changement climatique pour définir les dispositifs de gestion de l'eau du futur.

Des engagements concrets

La signature de "pactes" ou de déclarations le 16 mars concrétise des engagements concrets :

- du RIOB, sous la présidence de Mohamed Salem Ould Merzoug, Haut Commissaire de l'Omvs⁽¹⁾,
- de l'État et ses établissements publics (déclaration ministérielle),
- des comités de bassin métropolitains et ultramarins, à l'initiative de Martin Malvy, président du comité de bassin Adour-Garonne. ○

1 - organisation plurinationale (Sénégal, Mali, Mauritanie et Guinée) pour la mise en valeur du fleuve Sénégal



© AEAG-Didier Taillefer

Toulouse signe le Pacte d'Istanbul

A l'occasion de l'inauguration de "Eau - L'expo" au Muséum de Toulouse, Pierre Cohen, maire de la ville et président de Toulouse Métropole, et Guy Fradin, vice-président délégué du Conseil mondial de l'Eau, ont signé le Pacte d'Istanbul pour l'Eau. Par le biais de ce Pacte, les signataires reconnaissent notamment que l'accès à une eau de bonne qualité et à l'assainissement est un droit fondamental pour tous les êtres humains.

Toulouse rejoint ainsi les collectivités d'Adour-Garonne qui l'ont déjà signé - parmi lesquelles Bordeaux en décembre dernier - ou se préparent à le faire.

L'eau au cœur d'un voyage fabuleux

Pendant un an, deux jeunes ingénieurs français, Gwenael Prié et Lionel Goujon, entreprennent bénévolement, avec le soutien d'associations et d'organisations internationales (Unesco, Partenariat Mondial pour l'eau, Programme Solidarité Eau ...), un tour du monde. Un voyage qui s'est concrétisé par l'édition d'un livre⁽¹⁾... à dévorer !

BERNADETTE MAUVAIS - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Ce tour du monde va les mener successivement en Asie - Inde, Birmanie, Chine - Amérique latine, Afrique australe et Afrique de l'est. L'idée de départ : voir dans les pays en développement, les problèmes qui se posent en matière d'accès à l'eau et les solutions apportées.

Des carnets de route à un livre

Tout au long de leur parcours, ils rédigeront environ 90 articles sur le site du journal Libération et feront plusieurs interventions dans l'émission "Élan" sur Radio France Internationale. De fil en aiguille, ces carnets de route sont devenus un livre s'inscrivant dans le prolongement de la démarche suivie. Facile d'accès, richement illustré et documenté à l'aide d'exemples concrets, cet ouvrage propose au lecteur un parcours de découverte par pays ou par grande thématique (eau potable, assainissement, coût de l'eau, grands fleuves, environnement, sources alternatives, technologies...).

Certaines photos de ce livre font l'objet d'une exposition au Muséum de Toulouse, du 14 février au 24 juin 2012, en écho de "Eau - L'expo".

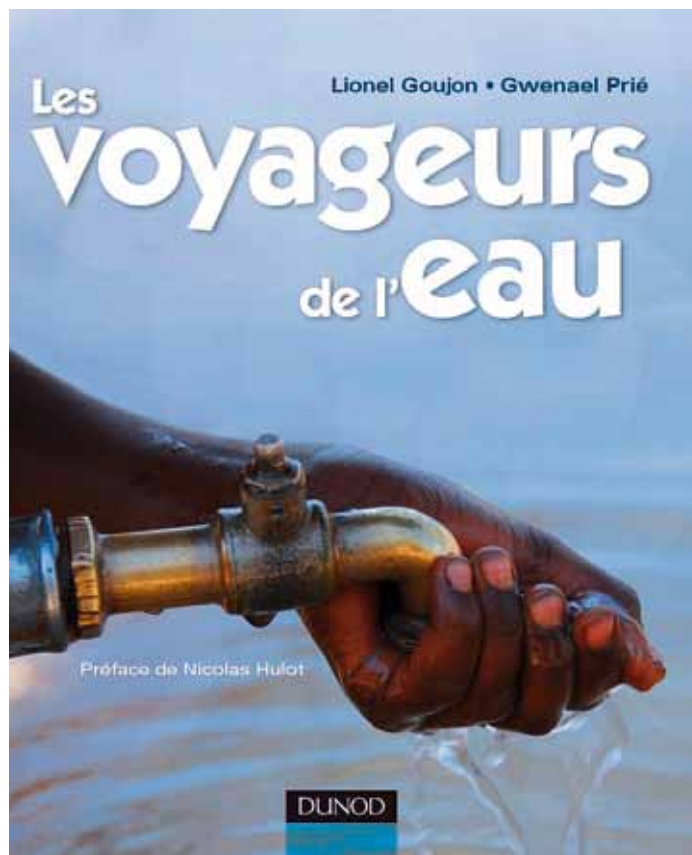
Un prix prestigieux

Récompensé par le prix Jean Rostand 2010, ce livre illustre la diversité et la richesse des questions d'eau sur notre planète et des réponses, techniques, culturelles, organisationnelles, apportées ici où là en fonction des contextes locaux. Enrichi des contributions des meilleurs spécialistes en la

matière, ce livre complété d'une bibliographie thématique, se donne pour objectif de faire connaître au plus grand nombre les combats menés par les populations et les acteurs de l'eau pour améliorer l'accès de chacun à cette ressource naturelle et la préserver. Une postface de Guy Pustelnik, délégué général de l'Association française des EPTB⁽²⁾, partenaires de l'État et des agences de l'eau en matière de "gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin hydrographique", fait le lien avec les problématiques rencontrées en France.

D'explorateurs à acteurs de terrain

Alors que Gwenael Prié est devenu consultant dans le domaine de l'aide au développement, Lionel Goujon a rejoint l'AFD⁽³⁾, présente sur le terrain pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans plus de cinquante pays du Sud et de l'outremer. L'AFD est l'un des partenaires privilégiés de l'Agence dans le cadre de ses missions de coopération institutionnelle et décentralisée.



A ce titre, elle contribue à plusieurs manifestations au Forum Mondial de l'Eau à Marseille, notamment la réalisation d'un film en partenariat avec l'OMVS⁽⁴⁾, sous le patronage de son Haut-commissaire, Mohamed Salem Ould Merzoug, et la reconstitution "grandeur nature" d'un bidonville de Manille, où les zones de précarité se sont étendues jusqu'au centre ville sans bénéficier d'aucune des infrastructures disponibles. ○

1 - Les Voyageurs de l'eau - Lionel Goujon et Gwenael Prié - Association Française du Développement - DUNOD, mars 2010.

2 - établissements publics territoriaux de bassin

3 - Agence Française de Développement, établissement public en charge de mettre en œuvre la politique de développement du gouvernement français

4 - Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

Les objectifs du millénaire : un bilan mitigé

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont des engagements pris en 2000 par 189 États pour combattre les principaux problèmes – dont l'eau – auxquels font face les pays en voie de développement. L'échéance de ces objectifs a été fixée à 2015.

FRANÇOIS SIMONET – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Dans le domaine de la gestion de l'eau, l'objectif 7 concernant la durabilité environnementale stipulait notamment que la proportion de population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement devait être réduite de moitié par rapport à 1990, année de référence. En 1990, seulement 35 % de la population mondiale avaient accès à un assainissement de base (2,6 milliards d'individus) et 71 % (4 milliards d'individus) à une eau potable de qualité suffisante pour réduire les risques sanitaires.

Atteindre cet objectif nécessitait des investissements à hauteur de 14 à 16 milliards de dollars par an.

Satisfecit pour l'eau potable malgré des disparités géographiques

Aujourd'hui, 2,4 milliards d'êtres humains n'ont toujours pas accès à un assainissement de base et les objectifs fixés en 2000 (réduire ce chiffre à 1,8 milliard) ne seront vraisemblablement pas atteints, car jugé hors de portée sur le plan technique et financier.

Les objectifs du millénaire seront dépassés pour l'alimentation en eau potable : le nombre d'individus non desservis est passé de 1,2 milliard en 1990 à 885 millions aujourd'hui. L'objectif étant de réduire ce chiffre à 800 millions en 2015, soit un taux de population desservie de 90 %. Néanmoins, 5 millions de personnes meurent encore chaque année en raison d'une eau insalubre. Les difficultés les plus importantes sont rencontrées en Afrique subsaharienne dans laquelle les progrès ont été les plus faibles. 5000 enfants y meurent encore de diarrhée tous les jours.

Des retards de financement

Le retard pris dans l'assainissement peut être en partie expliqué par un engagement des États donateurs bien inférieur aux prévisions. Cette aide plafonne encore aujourd'hui à une moyenne de 0,32 % de leur PIB, alors que le taux initialement prévu devait atteindre au moins 0,7 % en 2015.

La conception même de l'aide au développement, essentiellement fondée sur le volet social, apparaît également comme un frein.

Favoriser l'autonomie des pays

Leur développement économique engendrera des recettes fiscales permettant de financer en partie leur action publique, dans le cadre de partenariats Nord/Sud très globaux et renouvelés. Sans de telles recettes, il sera difficile pour eux de prendre véritablement en main leur destinée, notamment pour ce qui concerne le secteur eau, le financement et la pérennisation des installations.

Agir au niveau planétaire

Face aux changements globaux, notamment ceux de la démographie (urbanisation galopante) et du climat, les solutions pour l'eau et l'assainissement,

et plus largement pour le développement, passent par une remise à plat des relations Nord/Sud, mais également Sud/Sud, pour que tous les États œuvrent ensemble dans la même direction, en mettant en commun solutions et moyens, face à des difficultés qui vont désormais concerner la planète dans son ensemble. ○



© Gwenaél Prié et Lionel Goujon

Effet Papillon et FAME, quelles passerelles ?

La société civile, fortement impliquée sur les sujets ayant trait à l'eau, que ce soit au niveau national comme international, est partagée en deux grandes sensibilités. Comment les faire travailler ensemble ?

LAURENT CHABERT D'HÏÈRES - DIRECTEUR D'EAU VIVE⁽¹⁾

Comment créer une passerelle entre les mouvements alternatifs (qui contestent la légitimité même du FME⁽²⁾), la place du Conseil Mondial de l'Eau et des groupes privés, Veolia et Suez notamment, dans son pilotage et qui organisent le FAME⁽³⁾) et la société civile rassemblée dans "l'Effet Papillon" qui militera au sein du FME ?

L'Effet Papillon

L'Effet Papillon est constitué d'une centaine d'ONG actives à l'international, et d'un secrétariat formé de quatre réseaux : la Coalition Eau, Freshwater Action Network (FAN), Women for Water partnership (WfWp) et le Secrétariat International de l'eau (SIE). Ce mouvement milite fortement pour l'application, dans chaque pays, du droit à l'eau reconnu par les Nations Unies en juillet 2010, mais aussi pour la mise en œuvre de programmes de terrain assurant l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, en particulier les populations les plus démunies. Il milite pour une meilleure synergie "multi-acteurs", qui encourage toutes les organisations concernées du secteur, publiques ou privées, du Nord comme du Sud, à travailler ensemble, à mutualiser leurs moyens financiers et leurs compétences : chacun a des responsabilités dans la situation existante, chacun a un rôle à jouer dans les actions à entreprendre. Il demande que la société civile et les ONG soient vraiment intégrées dans les réflexions stratégiques et la mise en œuvre des programmes.

Une passerelle entre deux sensibilités.

La sensibilité alternative est plus dans la contestation, la dénonciation : privatisation

des services d'eau, illégitimité du Forum, prédominance des multinationales de l'eau, inertie des États dans la mise en œuvre du droit à l'eau, non prise en compte des intérêts des usagers et citoyens, etc. Ce positionnement n'est en rien incompatible avec celui de l'Effet Papillon. Ces messages plus vindicatifs sont indispensables ; les organisateurs ont d'ailleurs voulu que la controverse puisse entrer au sein du FME, que des idées et solutions alternatives s'expriment et que la voix des citoyens soit entendue. FAME et Effet Papillon partagent bien souvent les mêmes constats, mais se différencient : par exemple, quand les premiers stigmatisent l'illégitimité du Forum, les seconds travaillent à l'intégration de l'eau dans les processus onusiens, mais ce sont là les deux faces d'une même problématique. Là où le FAME milite pour la remunicipalisation des services d'eau en France, l'Effet Papillon a une approche plus nuancée car le contexte dans les pays en développement, surtout en milieu rural, ne favorise pas la mise en place de régies municipales durables. Mais sur de gros enjeux comme la financiarisation du secteur, la spéculation, la corruption, bref sur les dérives observées dans les relations entre l'eau et l'argent, nous parlons souvent d'une même voix.

Vers une plateforme commune ?

Constituer une plateforme commune, ce n'est pas d'actualité. Il nous faut encore dialoguer, examiner nos a priori, trouver des terrains d'entente, afin de communiquer



© Panthesia - Fotolia.com

ensemble sur des messages forts et partagés. Nous faisons déjà le pari que ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise. Et nous savons qu'à Marseille en mars, vis-à-vis des media et de l'opinion publique, notre unité d'expression est un enjeu majeur. De ce fait, nous avons rejoint une initiative de France Libertés et du CRID qui organisent deux journées de débats citoyens, les 9 et 10 mars, au Conseil régional de PACA : "Eau, planète et peuples". Et la Coalition Eau et l'Effet Papillon participeront volontiers à des ateliers prévus au sein du FAME, au Dock des Sud à Marseille, si les acteurs alternatifs le souhaitent. ○

1 - ONG chef de file de la "Coalition Eau" et membre de l'Effet Papillon.

2 - Forum Mondial de l'Eau

3 - Forum alternatif Mondial de l'Eau (14/17 mars à Marseille)

Les grands débats du Forum mondial de l'eau

Les enjeux sont nombreux et les défis multiples. Les besoins sont immenses et les attentes à l'égard du Forum sont réelles.

PATRICK LAVARDE – DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ONEMA – VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DU COMITÉ INTERNATIONAL DU FORUM

Après le temps des constats, est venu le temps des solutions et surtout de leur mise en œuvre.

Réussir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous

Alors que le droit à l'eau a enfin été reconnu comme un droit humain par les Nations Unies, il convient de réussir le plus difficile, sa mise en œuvre concrète alors qu'un tiers de la population mondiale vit en situation de stress hydrique.

Un accès à l'eau pour tous nécessite des solutions très diverses de nature technique ou financière mais le plus souvent avec un besoin fort d'ingénierie sociale.

Si l'atteinte des Objectifs du Millénaire a progressé pour l'accès à l'eau potable, il reste beaucoup à faire en matière d'assainissement, pas simplement pour ce qui concerne l'hygiène de base mais l'ensemble de la chaîne des eaux usées. C'est un enjeu fort en matière de maîtrise des risques sanitaires.

Le Forum fait une place à part aux enjeux de santé liés à l'eau car plusieurs millions de personnes meurent chaque année de maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau ou véhiculées par les cours d'eau. De même une attention particulière est donnée à l'ensemble des risques et aux catastrophes de toutes natures qui sont liés à l'eau, ainsi qu'aux mesures permettant de traiter l'urgence après une catastrophe.

Mieux utiliser les ressources

L'évolution des modes de vie et l'accroissement de la population mondiale, conjugués aux effets du changement climatique et à l'insuffisance des ressources hydriques, conduisent à des inégalités d'accès à la ressource en eau qui exacerbent les conflits

entre les usages, mais aussi entre les pays, deux sur trois des grands fleuves et nappes aquifères étant partagés entre plusieurs pays. La gestion des eaux transfrontalières comme le lien entre les besoins d'eau pour l'alimentation, l'énergie, l'eau potable et les écosystèmes sont des enjeux clés. Le Forum cherchera à faire connaître les solutions qui permettent d'utiliser l'eau de manière plus efficiente, à la partager pour garantir la paix et assurer le développement. Sur le chemin vers Rio +20, il s'agit de promouvoir l'économie verte dans les secteurs liés à l'eau.

Même si le débat reste encore trop restreint aux pays développés, l'enjeu de la qualité des ressources, de la réduction de l'empreinte des activités humaines et de la préservation des écosystèmes trouve également sa place dans les priorités du forum. Les questions liées à la gouvernance, aux modes de financement, à la formation et à l'innovation sont essentielles pour atteindre les objectifs. Par exemple, le rôle des autorités locales ou la gestion par bassin seront particulièrement mis en avant. ○



© Digital Vision

Rio +20

L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé l'organisation d'une Conférence des Nations Unies pour le développement durable - également dénommée "Rio +20" du 20 au 22 Juin 2012.

Sept domaines prioritaires ont été ciblés :

- la lutte contre la pauvreté, notamment par le biais d'emplois verts et la promotion de l'inclusion sociale,
 - la promotion de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable,
 - la gestion rationnelle de l'eau,
 - l'accès à l'énergie, y compris à partir de ressources renouvelables, ainsi que l'efficacité et la durabilité,
 - des établissements humains durables,
- La gestion des océans,
- l'amélioration de la résilience et de la préparation face aux catastrophes.



Le traitement des effluents vinicoles en Gironde

Pression réglementaire et préservation des ressources en eau ont incité la filière vinicole à traiter ses effluents. Afin de mesurer l'importance des travaux réalisés, la chambre d'agriculture de la Gironde a recensé, avec le soutien de l'Agence et du conseil général de la Gironde, les chais équipés et les chais non équipés d'un dispositif de traitement de leurs effluents.

ALAIN DESENNE – CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE



© AEAG

Station collective

Ce travail devait permettre d'identifier les zones moins équipées pour lesquelles il faudrait mener des actions de sensibilisation. Cette étude fait suite à celles réalisées en 1999 par la chambre d'agriculture de la Gironde et en 2002 par l'Agence sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne.

Impact des effluents vinicoles sur le milieu

Ces effluents résultent des différentes opérations de lavage

générées par l'activité vinicole : lavage du matériel de la récolte à la mise en bouteilles, lavage des sols du chai et eaux ou jus de détartrage.

Ils comprennent une partie insoluble (débris végétaux, microorganismes, terres de filtration et tartre) et d'une partie soluble (tous les éléments solu-

bles présents dans les raisins ou le vin). Cette partie soluble, rapidement dégradée par les microorganismes lors du rejet des effluents dans le milieu aquatique, pose problème : cette dégradation s'accompagne d'une forte consommation d'oxygène qui, dans les cas graves, provoque l'asphyxie du milieu, avec une destruction de la faune aquatique.

Des contraintes réglementaires

Il n'y a plus de délai pour la mise aux normes des chais et le fait d'acquitter la redevance pollution à l'Agence ne met pas à l'abri d'éventuelles sanctions pour pollution en cas de contrôle. L'article L1331-15 du code de la santé publique impose aux chais

Zone géographique	Nombre de chais et % du nb total de chais étudiés	Volume d'effluent produit (en hl et %)	Volume d'effluent traité (en hl et % des volumes produits)
Blayais et Libournais	2 389 (46 %)	2 000 000 (33 %)	1 114 500 (55 %)
Entre-deux-Mers	1 749 (34 %)	3 000 000 (49 %)	1 700 000 (58 %)
région des Graves	470 (9 %)	332 000 (5 %)	132 400 (40 %)
Médoc	580 (11 %)	781 000 (13 %)	530 000 (68 %)
Total	5 188	6 100 000	3 500 000 (57 %)

produisant moins de 500 hl de vin par an de traiter les effluents vinicoles et viticoles depuis 1997. Ces chais doivent en outre respecter le règlement sanitaire départemental.

Intégrés à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement en 1993, les chais de plus de 500 hl ont l'obligation de se déclarer. Ils sont classés en deux catégories : régime de la déclaration pour une production annuelle comprise entre 500 hl et 20 000 hl et régime de l'autorisation au-delà de 20 000 hl.

L'arrêté du 15 mars 1999 pour les chais soumis à déclaration et l'arrêté du 3 mai 2000 pour les chais soumis à autorisation précisent les prescriptions à respecter.

Répartition des chais et de la production

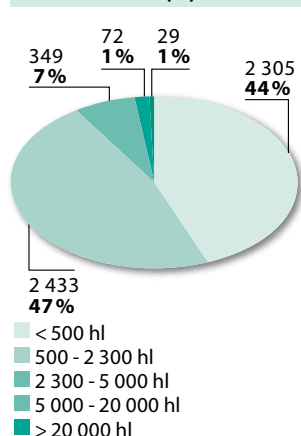
Cette étude distingue quatre grands secteurs :

- le secteur "Blayais et Libournais" (communes en rive droite de la Dordogne et à l'est de l'estuaire),
- le secteur "Entre-deux-Mers" (communes entre la Dordogne et la Garonne),
- le secteur "région des Graves" (communes en rive gauche de la Garonne et au sud de Bordeaux),
- le secteur "Médoc" (région du Médoc).

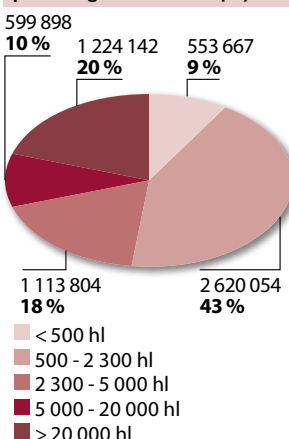
80 % d'exploitations vinicoles sont situés dans deux zones : "Blayais-Libournais" et "Entre-deux-Mers". Avec un nombre de chais moins important mais la présence de grosses installations, en particulier des caves coopératives, "Entre-deux-Mers" a un volume de production plus élevé que "Blayais-Libournais".

Etat des lieux du traitement des effluents vinicoles en Gironde

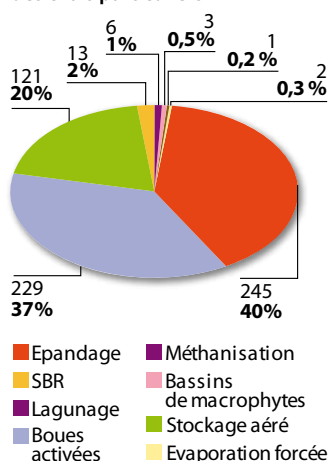
Typologie des chais en Gironde selon leur taille (hl)



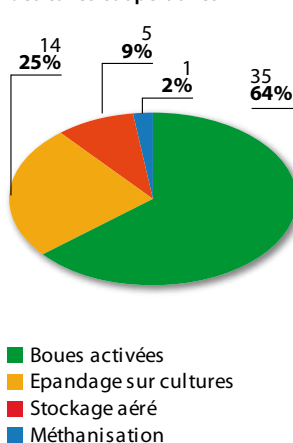
Volumes produits par catégorie de taille (hl)



Techniques de traitement des chais particuliers



Techniques de traitement des caves coopératives



De même, les chais du "Médoc" sont de taille plus importante que ceux de la zone des "Graves".

Des chais très différenciés

En Gironde, la structure des exploitations vinicoles est très hétérogène. Les volumes produits vont de quelques hectolitres à plus d'une centaine de

milliers d'hectolitres pour les plus grosses caves coopératives. 91 % des chais vinifient moins de 2 300 hl, dont près de la moitié moins de 500 hl. Ces chais assurent environ 50 % de la production girondine. L'autre moitié de la production est réalisée par les 9 % des chais qui produisent plus de 2 300 hl, dont 2 % plus de 5 000 hl.

Un taux d'équipement des chais en hausse

Le taux d'équipement des chais girondins est passé de 8 % en 2002 à 28 % en 2011, les volumes traités de 43 % à 57 % (avec comme ratio 1 litre d'eau utilisé pour 1 litre de vin produit). Les plus gros chais étant déjà équipés (toutes les caves coopératives disposent d'une unité de dépollution), la mise en place de dispositifs de traitements dans les chais de plus petite taille explique l'évolution moins importante des quantités traitées.

Trois secteurs traitent leurs effluents de façon importante

Dans l'Entre-deux-Mers, les quantités d'effluents traités correspondent à 58 % du volume de vin produit. Dans le Blayais-Libournais, le fort taux de traitement constaté atteint 55 %. Avec 68 % des volumes produits traités, le Médoc arrive en tête. Cette forte proportion est à rapprocher de la présence de nombreuses structures collectives (stations et raccordement au tout-à-l'égout). La région des Graves où il n'y a pas de caves coopératives ni de structures collectives de traitement est le secteur le moins bien équipé.

Les formes de traitement

Majoritairement individuel à la fin des années 90, le traitement des effluents vinicoles a évolué vers des formes collectives (14 %, 721 chais équipés ont adhéré à un système collectif : CUMA, GIE, raccordement au réseau d'assainissement communal). Si les cinq projets collectifs actuellement en cours d'étude (326 chais pour une production d'environ 171 000 hl)

> suite page 26 >

> suite de la page 25 >

aboutissent, 34 % de l'ensemble des chais seront équipés. Les chais particuliers utilisent huit techniques de traitement différentes. Épandage (40 % -épandage souterrain et épandage sur des plantations de bambous compris), boues activées (37 %) et stockage aéré (20 %) totalisent 97 % des unités de traitement installées. Plus les chais sont importants, moins ils ont recours à l'épandage. Le traitement par boues activées est utilisé de manière équivalente par les chais, quelle que soit leur production. On trouve de plus en plus de stockage aéré avec l'augmentation de la taille du chai. Bassins de macrophytes, évaporation forcée, méthanisation et SBR sont des techniques peu utilisées.

Inciter les petits chais à traiter leurs effluents

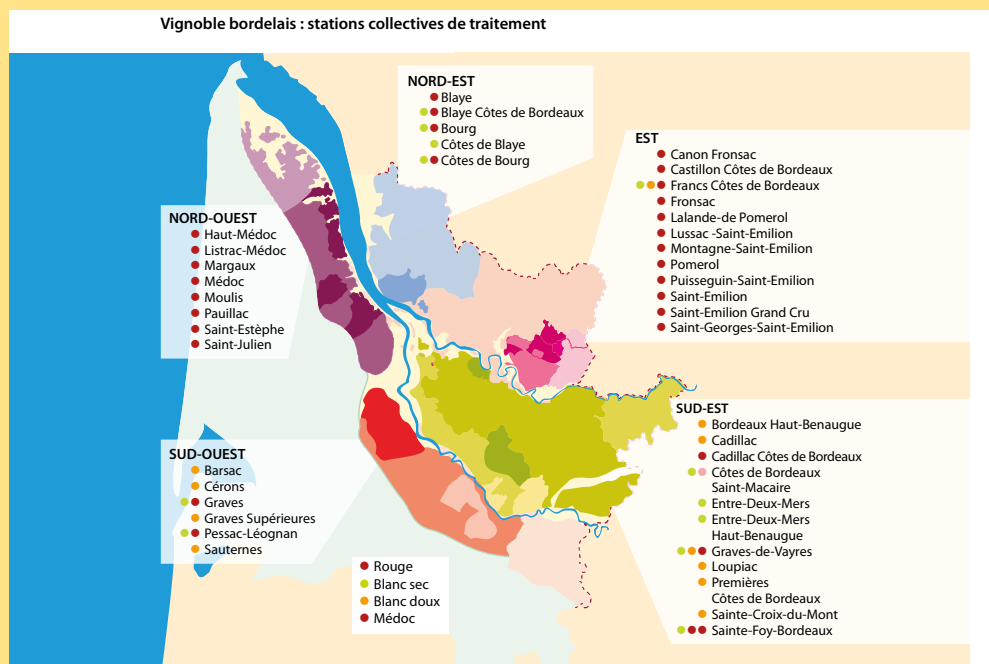
Actuellement, les effluents vinicoles de 57 % de la production girondine sont traités (28 % des exploitations). Les caves coopératives disposent toutes d'un système de traitement. Toutefois, plus de 3 700 chais individuels, en majorité des caves dont la production est inférieure à 2 300 hl, restent à équiper. Compte tenu de la petite taille de ces chais, le traitement collectif ou en prestation de services semble être une solution à encourager. Une campagne de communication sur les possibilités d'accueil de nouveaux chais dans les structures existantes ou en cours d'étude pourrait améliorer significativement le taux d'équipement. ○

Traiter les effluents vinicoles en station d'épuration collective

STÉPHANIE TOURNIÉ ET STÉPHANIE ROQUES – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Ces dix dernières années, l'Agence a accompagné financièrement les créations de stations collectives de traitement des effluents vinicoles en Gironde. Elle souhaite les encourager dans son 10^e programme d'intervention, qui débutera en 2013.

Au-delà des contraintes administratives et juridiques préalables, cette démarche collective présente de nombreux avantages, notamment un coût d'investissement plus faible, un système de traitement performant, une exploitation réalisée par des prestataires compétents et des aides financières bonifiées.



En coûts moyens d'investissement, un traitement par stockage aéré par exemple coûte 21 €/hl de vin produit en station individuelle et 11,5 €/hl en station collective, un traitement par boues activées 46 €/hl en station individuelle et 19 €/hl en station collective.

A l'heure où le secteur vinicole doit poursuivre ses efforts pour mettre ses installations en conformité d'un point de vue environnemental, les unités collectives existantes présentent un potentiel de traitement supplémentaire de l'ordre de 500 000 hl pour accueillir de nouveaux effluents. Leur taux de remplissage moyen n'est aujourd'hui que de 50 %.

D'autres projets de stations collectives, en cours d'étude notamment dans le secteur du Sauternais, seront probablement effectifs dans les trois années à venir.

Deux SAGE en cours de révision en Adour-Garonne

Le comité de bassin donne un avis favorable sur la révision de deux SAGE : le premier concerne les Lacs médocains, le second la Leyre. Présentation des nouvelles orientations.

JEAN-YVES BOGA – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Lac d'Hourtin

Approuvés respectivement le 25 octobre 2007 et le 5 février 2008, les SAGE “Lacs médocains” et “Leyre” devaient faire l’objet d’une révision avant décembre 2012 afin d’être conformes à la loi sur l’eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et compatibles avec le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015.

Des points communs

Pour chacun de ces SAGE, la loi prévoyait que le document initial unique devait évoluer vers un plan d’aménagement et de gestion durable – PAGD – et un règlement, ce dernier imposant la soumission des documents à une enquête publique.

Par ailleurs, ces deux SAGE révisés comportent dans leur règlement deux règles concernant les zones humides :

- préserver les zones humides prioritaires par l’interdiction de leur assèchement, de leur mise en eau, de leur imperméabilisation ou de leur remblai,
- compenser leur destruction par la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Ces deux règles sont opposables à toute personne publique ou privée pour l’exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activités mentionnés à l’article L.214-2 du code de l’environnement.

Révision du SAGE “Lacs médocains”

Cette révision concerne plusieurs actions, notamment :

- limiter les flux d’azote et de phosphore d’origine anthropique pour lutter contre l’eutrophisation
- préserver les zones humides et proposer des zones humides d’intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et des zones stratégiques pour la gestion de l’eau (ZSGE) ;
- préserver et restaurer la continuité écologique sur les crastes et les marais ;
- mettre en place un programme d’amélioration de la qualité sanitaire des eaux de baignade avec en particulier une vigilance sur les cyanobactéries ;
- prévenir les problèmes hydrauliques en limitant l’arrivée

d’eau dans les lacs, les canaux et le Bassin d’Arcachon ;

- éviter l’introduction de nouvelles espèces invasives et la colonisation de nouveaux sites ;
- concilier les politiques de l’eau et de l’aménagement du territoire en lien avec les acteurs de l’urbanisme.

Révision du SAGE Leyre

Plusieurs dispositions pour ce SAGE sont également listées dont :

- conforter la gouvernance de l’eau en renforçant et en légitimant l’animation à l’échelle du SAGE ;
- finaliser l’inventaire des pressions sur les masses d’eau du territoire avec une expertise sur l’origine des flux d’azote et sur l’évolution du développement des algues ;
- améliorer la connaissance des relations entre les différents réseaux (nappes et cours d’eau ; nappes et zones humides ; nappes et lagunes ; nappes et réseaux d’assainissement) ;
- renforcer les bonnes pratiques dans la gestion des cours d’eau et des fossés ;
- préserver les zones humides pour renforcer leur rôle fonctionnel et patrimonial.

Rappelons qu’il existe vingt-deux SAGE sur le bassin Adour-Garonne : cinq mis en œuvre, quatorze en élaboration, un en cours d’instruction et deux en émergence. ○

Deux nouvelles expositions à l’Agence

L’Agence met à la disposition de ses partenaires (associations, collectivités territoriales, éducation nationale, ...), deux nouvelles expositions :

- la première, consacrée aux milieux aquatiques, 16 panneaux montrant la richesse des écosystèmes du bassin Adour-Garonne (cours d’eau de montagne, rivières, zones humides, littoral, eaux souterraines, ...), les usages qu’ils rendent aux hommes ainsi que les pressions dont ils sont victimes. Elle est accompagnée d’une borne interactive et d’un livret reprenant les panneaux ;
- la seconde, “L’eau au cœur d’un urbanisme durable”, premier outil de sensibilisation pour le grand public, présente de façon simple les principaux enjeux de l’eau à prendre en compte dans les politiques d’urbanisme et de développement des territoires. Elle se compose de 10 panneaux et d’un livret d’accompagnement.

Grand prix “Zones humides en milieu urbanisé”

Sur les huit collectivités lauréates du 1^{er} grand prix “Zones humides en milieu urbanisé”, lancé en 2011 par le ministère du Développement durable, l’association des maires de France et les agences de l’eau, deux collectivités sont sur le bassin Adour-Garonne : la ville de Rochefort a reçu le prix “Intégration de la zone humide dans le projet urbain” pour la restauration des marais périurbains de la commune ; la ville de Mazères (09) a reçu le prix pour l’aménagement de sa base de loisirs nature “Le domaine des oiseaux”. Ce prix récompense des opérations exemplaires de prise en compte des zones humides dans les opérations d’aménagement, dans les réflexions urbaines ou d’aménagement et dans les démarches et documents de planification (SCoT, PLU).

Haute Dordogne : l'eau mise en scène

Dans le cadre de l'animation du contrat de rivière Haute-Dordogne portée par EPIDOR, les élus ont souhaité mettre l'accent sur la sensibilisation à la gestion de l'eau et de ses usages sur le bassin versant. En proposant des saynètes au public, le contrat de rivière se met au service du grand public.

VALÉRIE PERRIE - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



© Virées du Sancy

Madame Paradis

Aux sources de la Dordogne, le contrat de rivière Haute-Dordogne est né de la volonté des élus du Puy-de-Dôme de reconquérir la qualité des eaux pour lutter contre l'eutrophisation de la retenue de Bort les Orgues. Ce territoire concerne une multitude d'acteurs (quatre départements, deux régions, 91 communes, 18 communautés de communes) et d'usages liés à l'eau (hydroélectricité, tourisme, industries, agriculture...).

Un événement pertinent, de forme impertinente

Pour ce faire, l'Association Art et Traditions des Monts Dore, déjà gestionnaire du Scénomusée® La Toinette et Julien, a proposé les

“Virées du Sancy” : il s'agit, à travers une virée pédestre théâtralisée et décalée conduite par un guide-acteur, de permettre aux participants d'avoir une approche globale de compréhension de l'eau à l'échelle du bassin versant (notions d'espace rivière comprenant à la fois l'eau et le milieu environnant, notions d'usages, notion de gouvernance).

Ainsi naquit “une virée qui coule de source”

Au gré d'une ballade de plus de deux heures autour des sources de la Dordogne, vous suivrez “La Paradis”, rebouteuse et magicienne déjantée qui cherche LA

source avec une boule à thé ou “Lou Passeur”, voyageur poétique un brin séducteur.

Née en 2010, cette histoire a permis de sensibiliser cette année-là près de 500 personnes au cycle de l'eau et à la notion de bassin versant. Les virées se poursuivent depuis et l'on pouvait lire sur les fiches de suivi remplies par les participants : “*Merci pour ce moment de partage et d'humanité*”. Voilà joliment résumé les valeurs de l'eau, source de vie. L'objectif des élus du contrat de rivière est atteint.

Et l'Agence dans tout ça ?

L'Agence a accordé en 2010 une aide à l'association Arts et Traditions des Monts Dore pour permettre le démarrage de ces virées dans de bonnes conditions. La sensibilisation des citoyens à la protection de l'eau et des milieux aquatiques est d'intérêt général. Elle fait partie intégrante de sa mission de service public. Avec plus d'une centaine d'enfants sensibilisés en 2010 par l'action de l'association Arts et Tradition des Monts Dore, l'Agence a vu sa mission remplie à l'échelle de ce territoire rural.

Souhaitons aux Virées du Sancy de grandir, grandir toujours sur le thème fédérateur de l'eau et de la protection des milieux aquatiques. ○

Journées d'échanges sur l'hydromorphologie

En décembre dernier, l'association Demain Deux Berges a organisé à Rieumes (31), avec le soutien de l'Agence, deux journées d'échanges sur “L'hydromorphologie au sein des structures gestionnaires de milieux aquatiques”. Destinées à l'ensemble des professionnels de la gestion des milieux aquatiques d'Adour-Garonne, elles ont permis d'aborder ce vaste sujet au travers d'éléments de connaissances, de retours d'expériences et de nombreux témoignages.

Études et diagnostics hydromorphologiques, retours d'expériences des collectivités ou sur la démarche proposée par l'Agence pour intégrer l'hydromorphologie dans les programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, outil de diagnostic hydromorphologique élaboré par les techniciens du SATESE du conseil général de Tarn-et-Garonne, exposés plus théoriques ont pu être présentés et discutés.

Christian Beaufrère (GEODIAG) a exposé comment communiquer sur l'hydromorphologie.

Sylvie Jégo (Agence) a présenté les premiers retours d'expériences d'intégration de l'hydromorphologie dans les programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau. Avec 90 participants par jour en moyenne, et une représentativité de l'ensemble des acteurs du domaine de la gestion des milieux aquatiques, ces journées ont connu un franc succès.



© Grand Auch-Demain 2 berges

Protéger la ressource destinée à l'alimentation en eau potable

Les aires d'alimentation de captages (AAC) protègent la ressource destinée à l'alimentation en eau potable. L'Agence a réalisé une étude sur ses 66 captages stratégiques identifiés dans le SDAGE.

LAURIANNE BOULP - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Pour atteindre ces objectifs européens⁽¹⁾, la législation française préconise de délimiter les zones où il est nécessaire de protéger les aires d'alimentation de captages (AAC). Parallèlement, la loi Grenelle impose de protéger les 507 AAC les plus menacées par les pollutions diffuses d'ici fin 2012. La mauvaise qualité de l'eau brute vis-à-vis des paramètres nitrates et pesticides, le caractère stratégique de la ressource (pollution, ressource unique...) et la volonté de reconquête de la ressource de captages abandonnés ont permis d'identifier des captages prioritaires "Grenelle".

Les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE)

Le décret ZSCE (2007-887) du 14 mai 2007 et sa circulaire d'application du 30 mai 2008 définissent le cadre réglementaire permettant de délimiter les zones porteuses d'enjeux environnementaux forts afin d'y établir un programme d'actions qui, le cas échéant, pourrait devenir obligatoire. Ce dispositif réglementaire repose sur trois enjeux : prévenir l'érosion,

préserver les zones humides et protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Venant en complément du dispositif des périmètres de protection, permettant de lutter contre une pollution chronique ou accidentelle, l'outil ZSCE définissant les aires d'alimentation a vocation à lutter contre les pollutions diffuses. Dans un premier temps, les services de l'État ont identifié en Adour-Garonne 57 captages prioritaires.

Une étude sous maîtrise d'ouvrage Agence

L'Agence s'est portée maître d'ouvrage en février 2009 d'une étude visant à définir pour chacun des captages Grenelle du bassin, leur aire d'alimentation et cartographier leur vulnérabilité intrinsèque vis-à-vis des pollutions diffuses. L'aire d'alimentation d'un captage (eau superficielle ou eau souterraine) correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui ruisselle ou s'infiltre participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement. Elle correspond au bassin versant pour un captage en eau superficielle et au bassin d'alimentation pour un captage en eaux souterraines.

Les 66 captages stratégiques du bassin Adour-Garonne



Pour ces derniers, l'étude s'est basée sur la méthodologie développée par le BRGM⁽²⁾. Aucune méthodologie n'existant pour les captages en eaux superficielles, le bureau d'étude mandaté par l'Agence a développé une méthodologie spécifique de cartographie de la vulnérabilité intrinsèque.

Une démarche originale

Cette démarche, originale en France, initiée par l'Agence avait pour but :

- d'accélérer la démarche ZSCE compte tenu des délais impartis (mise en place d'un programme d'action d'ici fin 2012),
- d'harmoniser la méthode et les résultats au niveau du bassin,
- de réunir lors des comités de pilotage tous les acteurs des territoires concernés (conseils généraux, communes, intercommunalités, maîtres d'ouvrages identifiés, gestionnaires des captages, les chambres de l'agriculture, services de l'état, l'agence de l'eau de l'Adour-Garonne, bureaux d'études...)
- de sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux enjeux de protection de la ressource.

Une étude complémentaire

L'Agence a élargi, en février 2011, cette étude sur 9 captages stratégiques supplémentaires, identifiés dans le SDAGE. Ce complément porte à 66 le nombre de captages répondant à l'enjeu global de préservation de la ressource. Ces 9 captages supplémentaires

stratégiques ne sont pas Grenelle mais des actions de prévention peuvent y être engagées sans pour autant viser une procédure.

Des actions déjà effectives

A ce jour, l'étude sous maîtrise d'ouvrage Agence (définition des AAC et cartographie de la vulnérabilité) est terminée. Tous les résultats de cette étude sont disponibles sur le portail de bassin (<http://adour-garonne.eaufrance.fr/>).

Une cinquantaine de diagnostics de territoire (recensement des pressions exercées sur le territoire de l'AAC) ont été ou sont en cours de réalisation. Une trentaine de captages ont fait l'objet de la mise en place d'un programme d'action ou d'une simple révision. Cet état d'avancement relève d'une stratégie basée sur l'incitation volontaire et un accompagnement permanent. Dans un souci de cohérence entre les politiques publiques mises en place par le ministère de la Santé et celui du Développement durable, l'Agence proposera lors de son 10^e programme de poursuivre cette démarche sur tous les captages à enjeux phytosanitaires et nitrates, en particulier dans les zones à objectifs plus stricts (ZOS). ○

1 - directive 2000/60 du 23/10/2000 fixant des objectifs pour préserver et restaurer l'état des ressources en eau

2 - Guide BRGM/RP-55874-FR de septembre 2007



© Africa-Fotolia.com

Borne fontaine

Objectif : relever les défis mondiaux de l'eau

L'accès à l'eau dans le monde est un des plus grands défis de notre siècle. S'appuyant sur un dispositif législatif innovant, les agences de l'eau sont engagées depuis 2005 dans des actions de solidarité internationale, en partenariat avec des collectivités locales (villes, départements et régions notamment) et des ONG.

FRANÇOIS SIMONET - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Dans le contexte de l'évolution démographique et du changement climatique, l'eau potable, l'assainissement, mais aussi les productions alimentaires, sont plus que jamais des enjeux majeurs.

Une gestion mondiale de l'eau

La mauvaise qualité de l'eau tue trois millions de personnes par an, un milliard d'êtres humains n'a toujours pas accès à l'eau potable, et plus de deux milliards à un dispositif d'assainissement digne de ce nom. Si l'aide technique et financière des pays développés vers les plus démunis n'est pas amplement renforcée, les Objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés en 2000 par 189 États —réduire de 50 % ces chiffres avant 2015—, ne seront pas atteints.

Les agences de l'eau solidaires

Entre 2007 et 2011, les agences de l'eau françaises ont soutenu 728 projets dans 45 pays. Il faut désormais organiser à grande

échelle une gestion partenariale de l'eau avec l'ensemble des acteurs, condition de relations pacifiées quand partager l'eau entre plusieurs pays est nécessaire.

Les agences de l'eau proposent le principe de solidarité des usagers mis en œuvre en France⁽¹⁾ dans les partenariats et les jumelages qu'elles concluent dans le monde. Si le bilan est très positif, des marges de progrès subsistent : c'est pourquoi elles ont inscrit dans les dispositions de leur prochain programme d'intervention 2013-2018 de renforcer leur action de solidarité à l'international.

Un cadre législatif innovant

Les lois de décentralisation (1992), Oudin-Santini (2005) et Thiollière (2007), de même que le code général des collectivités territoriales (amendement Pintat de 2006) et le code de l'environnement, permettent aux collectivités territoriales et à leurs groupements, mais aussi aux agences de l'eau, de consacrer 1 % de leur budget eau et assainissement à des actions de soli-



© Africa-Fotolia.com

Toilette



© RCH-Fotolia.com

Au point d'eau



© TheFinalMiracle-Fotolia.com

Fillette portant l'eau



© Anil Gulati - Courtesy of Photophare

Bidonville en Inde

darité vers les pays les plus démunis. En 2010, les agences (12 M€) et les collectivités (12 M€) ont pu financer des projets à hauteur de 24 M€.

Priorité à l'eau potable et à l'assainissement

Présentes dans de nombreux pays, les agences de l'eau agissent plutôt en Afrique subsaharienne, qui rencontre de lourdes difficultés. Les projets soutenus, portés par des ONG et/ou des collectivités territoriales, bénéficient en général aux populations rurales ou aux petites villes, sans exclure des actions dans des zones urbaines ou périurbaines. Orientées essentiellement vers l'eau potable et l'assainissement, ces actions s'appuient sur des dispositifs rustiques adaptés aux réalités locales tout en répondant aux besoins essentiels et urgents des populations (bornes fontaines, latrines, ...) et aux contraintes socioéconomiques locales.

Une clé de réussite : la formation

L'appropriation, la pérennisation, le bon usage et l'entretien des dispositifs passent par la formation des élus locaux et des tech-

niciens, mais aussi par la sensibilisation des populations. Les agences de l'eau veillent à ce que les projets qu'elles financent prennent en compte cette nécessité. Elles préconisent la mise en place d'une tarification équitable et supportable par les usagers pour assurer un fonctionnement durable des installations.

Atteindre 100 % en 2015

Le montant cumulé des aides accordées depuis 2007 atteint 43 M€. En 2010, les aides cumulées des agences de l'eau et des collectivités locales représentent 0,40 €/Français/an. En 2011 les agences utilisent globalement près de 70 % des dotations autorisées par la loi. L'objectif est d'atteindre 100 % en 2015. En 2011, les collectivités et les agences n'ont utilisé qu'un tiers du montant des aides mobilisables.

Une coopération institutionnelle

Les agences de l'eau ont noué des partenariats institutionnels bilatéraux (de pays à pays) ou multilatéraux (exemple de la gestion des fleuves transfrontaliers) avec de nombreux pays. Cette coopération institutionnelle vise à :

- promouvoir, dans les pays demandeurs, la solidarité institutionnelle et financière entre usagers pour une gestion concertée et partenariale soit à l'échelle des bassins versant, soit interétatique,

- promouvoir la démocratie de l'eau,

- partager aussi bien un savoir faire technique et économique qu'un mode de gouvernance de l'eau qui a fait ses preuves en France.

Agir à différentes échelles

Dans le cadre de la solidarité nationale, des accords ont été conclus avec les comités de bassin ultramarins. L'élargissement de la Communauté européenne a favorisé des accords de partenariat ou des

jumelages avec les pays accédant (Pologne, Roumanie, Hongrie, Bulgarie...), pour favoriser la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau.

L'essentiel des partenariats est localisé en Europe, en Afrique et sur le pourtour méditerranéen (Palestine, Liban, Maroc...). Des accords ont cependant été conclus en Amérique du Sud (Brésil, Colombie...), en Chine, au Laos, à Madagascar et au Japon... Par leur adhésion au Réseau international des organismes de bassin (RIOB), les agences partagent leur expertise, mais apprennent aussi beaucoup de celle des autres.

1 - principe instauré par la loi sur l'eau de 1964 et repris par la directive cadre européenne sur l'eau de 2000

Une exposition sur la solidarité internationale



L'Agence vient de produire une exposition destinée au grand public sur l'eau et la solidarité internationale. Elle comprend 16 panneaux regroupés autour de trois thématiques :

- les grands enjeux de l'eau dans le monde, qui pointent cinq questions majeures : explosion démographique, changement climatique, urbanisation incontrôlée, stress hydrique et accès inégal à l'eau et à l'assainissement,

- les moyens et acteurs de la coopération décentralisée

(système français de solidarité, loi Oudin, montants financiers, exemples concrets de projets aidés),

- la coopération institutionnelle.

Elle est complétée d'un livret, reprenant ces panneaux mais pouvant vivre de manière isolée.

un défi institutionnel (donner aux entreprises un cadre nouveau). Quelles innovations touchant aux régulations, par la fiscalité, le droit, les normes, pourraient encadrer les comportements ?...

Ce guide pratique est une contribution pour faire connaître et inventer des outils économiques en phase avec le temps, au service des entreprises et de leurs stratégies.

Victoire Édition – 144 pages – 17 €

● Vers un nouveau modèle urbain
Antoine Charlot

Aujourd'hui, 75 % de la population européenne vivent en ville, entraînant par exemple l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'étalement urbain, le développement de maladies respiratoires, l'augmentation croissante des déchets ou encore la progression des inégalités. Pour réduire ces impacts négatifs, les experts sont unanimes : il faut repenser la ville dans son ensemble. Sur la base d'exemples innovants, cet ouvrage propose des solutions concrètes qui se veulent au plus près des attentes des acteurs du territoire.

Victoire Édition – 160 pages – 25 €